

État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable et viable : *un premier pas vers un Agenda 21 local*

Emmanuelle **Arth**, étudiante à la Maîtrise en études et interventions régionales de l'UQAC
Christiane **Gagnon**, professeure au Département des sciences humaines de l'UQAC
Directrice de l'axe DD et territoires
Centre interuniversitaire de recherche sur le développement territorial (CRDT)



Saguenay, © UQAC, mai 2005

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	5
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	6
INTRODUCTION	8
♦ L'AGENDA 21 (A 21) LOCAL : QU'EST-CE QUE C'EST?	8
♦ L'ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMUNAUTÉ FÉLICINOISE.....	9
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTAT DES LIEUX	12
ENJEU 1. REDRESSEMENT DE LA DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	14
♦ L'ÉVOLUTION DE LA TAILLE DE LA POPULATION : UNE POPULATION CROISSANTE JUSQU'EN 1996.....	14
♦ ÂGE MOYEN DE LA POPULATION : UNE POPULATION VIEILLISSANTE	14
♦ RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LE RURAL ET L'URBAIN.....	15
♦ LE NIVEAU DE SCOLARITÉ : UNE POPULATION SCOLARISÉE	16
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 1	17
♦ ENCADRÉ 1 REDRESSEMENT DE LA DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	17
ENJEU 2. COHABITATION DES USAGES TERRITORIAUX À TRAVERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE	18
♦ L'ÉTALEMENT URBAIN : UNE RÉALITÉ.....	18
♦ L'ÉTALEMENT URBAIN ET LA COHABITATION AVEC L'AGRICULTURE.....	19
♦ LA RECONVERSION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES EN RÉSIDENCES PRINCIPALES	20
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 2	21
♦ ENCADRÉ 2 COHABITATION DES USAGES TERRITORIAUX À TRAVERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE	21
ENJEU 3. TRANSPORT URBAIN NON CENTRÉ SUR LA VOITURE	22
♦ LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU CENTRE-VILLE : LE CAS DU TRANSPORT LOURD.....	22
♦ UN TRANSPORT URBAIN AXÉ SUR L'AUTOMOBILE?	22
♦ DES MODES ALTERNATIFS DE TRANSPORT?	23
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 3	25
♦ ENCADRÉ 3 TRANSPORT URBAIN NON CENTRÉ SUR LA VOITURE	25
ENJEU 4. GESTION ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE	26
♦ LA QUALITÉ DES EAUX DE LA RIVIÈRE TICOUAPÉ.....	26
♦ UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE	27
♦ LA PROTECTION DE LA FAUNE	28
♦ UNE CONSOMMATION HYDRO-ÉLECTRIQUE CROISSANTE	29
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 4	30
♦ ENCADRÉ 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE.....	30
ENJEU 5. ÉCONOMIE LOCALE : CRÉATION D'EMPLOIS ET DIMINUTION DES DISPARITÉS	32
♦ UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ	32
♦ REVENU MOYEN D'EMPLOI.....	32
♦ UN MARCHÉ DE L'EMPLOI DIVERSIFIÉ	33
♦ LES FÉLICINOIS TRAVAILLENT ET RÉSIDENT DANS LEUR LOCALITÉ.....	33
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 5	35

♦ ENCADRÉ 5 ÉCONOMIE LOCALE : CRÉATION D'EMPLOIS ET DIMINUTION DES DISPARITÉS	35
ENJEU 6 : GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CIVIQUE.....	36
♦ REPRÉSENTATION POLITIQUE SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	36
♦ PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET AUX DOSSIERS LOCAUX	36
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 6	37
♦ ENCADRÉ 6 GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CIVIQUE	37
ENJEU 7. ÉQUITÉ ET COHÉSION SOCIALE : CONDITIONS DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE	38
♦ DES POPULATIONS FRAGILES DANS LE PARTAGE DE L'EMPLOI	38
♦ UNE VIE COMMUNAUTAIRE ACTIVE.....	40
♦ DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET DE LOISIRS DIVERSIFIÉES	40
♦ LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS MUNICIPAUX	41
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 7	42
♦ ENCADRÉ 7 ÉQUITÉ ET COHÉSION SOCIALE : CONDITIONS DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE	42
ENJEU 8. QUALITÉ DE VIE : CONCEPT INTÉGRATEUR DU DDV.....	44
♦ L'ACCESSIBILITÉ À LA PROPRIÉTÉ	44
♦ UN CENTRE VILLE EN VOIE DE REVITALISATION	45
♦ LA SANTÉ PUBLIQUE : UN SECTEUR À AMÉLIORER.....	45
♦ FIGURE SYNTHÈSE DE L'ENJEU 8	46
♦ ENCADRÉ 8 QUALITÉ DE VIE : CONCEPT INTÉGRATEUR DU DDV	46
CONCLUSION	48
BIBLIOGRAPHIE.....	50
ANNEXES	54
♦ COMMUNIQUÉ DE PRESSES	55
♦ CADRE CONCEPTUEL POUR L'ÉTAT DES LIEUX EN VUE D'UN AGENDA 21 LOCAL AU QUÉBEC.....	57
♦ LOCALISATION DE SAINT-FÉLICIEN ET ZONES À L'ÉTUDE	60

LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Utilisation des modes de transport urbain en 2001 selon la population active de 15 ans et plus, 2001	23
Tableau 2 : Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) de l'eau	26
Tableau 3 : Répartition des lieux de travail, 2001	34
Tableau 4 : Répartition des organismes à but non lucratif (OBNL) selon les secteurs d'activité	39
Tableau 5 : Éléments stratégiques des enjeux de DDV de Saint-Félicien	48

FIGURES

Figure 1 : Évolution de la population par tranches d'âges, 1986-2001	14
Figure 2 : Répartition de la population, 2001	15
Figure 3 : Densité de la population, 2001	15
Figure 4 : Répartition du plus haut taux de scolarité atteint chez les 20 ans et plus, 2001	16
Figure 5 : Évolution des nouvelles constructions entre 1985 et 1997	18
Figure 6 : Répartition des fonctions territoriales à l'intérieur du périmètre urbain	19
Figure 7 : Réseau hydrographique principal	27
Figure 8 : Reproducteurs de ouananiches répertoriés dans les principales rivières de montaison	28
Figure 9 : Ventes d'électricité (MW/h), toutes tensions confondues, Ville de Saint-Félicien, 1993-2003	29
Figure 10 : Revenu moyen d'emploi et taux de chômage, 2001	32
Figure 11 : Types de profession, 2001	33
Figure 12 : Participation aux élections municipales, 1996 et 2000	36
Figure 13 : Participation au marché du travail selon le sexe, 2001	38
Figure 14 : Population de 55 ans et plus selon le revenu moyen, 2001	38
Figure 15 : Répartition des dépenses de fonctionnement, 2003	41
Figure 16 : Répartition des dépenses d'investissement, 2003	41
Figure 17 : Logements privés occupés, 2001	44

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

A 21	Agenda 21
AD	Aire de diffusion
ARUC	Alliance de recherche universités-communautés
ATR	Association touristique régionale
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BQMA	Banque de donnée sur la qualité du milieu aquatique
CQDD	Centre québécois de développement durable
CLSC	Centre local de services sociaux
CRDT	Centre de recherche en développement territorial
CREM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
DD	Développement durable
DDV	Développement durable viable
FAQDD	Fonds d'action québécois pour le développement durable
FSC	Fonds de services aux collectivités
GEIGER	Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
ICPNO	International Classification of Non Profit Organizations
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IQBP	Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (de l'eau)
MAPAQ	Ministère l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
RHDC-C	Ressources humaines et Développement des compétences-Canada
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SFR	Seuils de faible revenu
SIG	Système d'information géographique
SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
RLDD	Région laboratoire de développement durable
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

D'entrée de jeu, situons le cheminement qui a conduit au présent document. Ce dernier constitue l'une des premières étapes de construction collective et de mise en œuvre d'un Agenda 21 (A 21) local. Le document « *État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable et viable : un premier pas vers un Agenda 21 local* » s'inscrit dans un projet pilote plus vaste intitulé *Agendas 21 locaux : une démarche d'appui à leur accomplissement au Québec*¹. L'idée de réaliser un projet novateur en vue de l'adoption d'A 21 locaux dans les villes québécoises est née dans le cadre d'une *Alliance de recherche universités-communautés* (ARUC) du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada en économie sociale². À la suite de ce nouveau type de partenariat et de « réseautage », un projet a commencé à germer.

À l'été 2004, le ministère de l'Éducation du Québec, à travers son *Fonds des services aux collectivités* (FSC), a accordé un financement au professeur Gagnon afin que l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) puisse répondre à sa mission de formation et de service aux collectivités, et notamment d'éducation environnementale, à la suite d'une demande du Centre québécois de développement durable (CQDD).

Depuis février 2005, des partenaires d'importance se sont ajoutés à l'équipe initiale en vue de l'application du développement durable (DD) à l'échelle locale, soit les villes de Saint-Félicien et Sorel-Tracy³. Notons que la Ville de Saint-Félicien s'est historiquement montrée sensible au concept du DD puisque plusieurs projets, pilotés par la Ville, promeuvent des objectifs de DD, dont notamment l'Écoparc industriel.

La réalisation de ce document n'aurait pu avoir lieu sans la collaboration professionnelle de Madame Emmanuelle Arth à la formulation du cadre conceptuel, à la collecte des données et à l'analyse. Nous tenons aussi à remercier Madame Annie Brassard du CQDD pour ses informations et ses commentaires pertinents. Nous remercions Monsieur Michel Légaré, urbaniste de Saint-Félicien, pour son appui à la recherche documentaire. Enfin, ce document aura bénéficié de la révision attentive de Madame Édith Saint-Pierre, coordonnatrice au Bureau de soutien à la pédagogie et à la recherche du Département des sciences humaines de l'UQAC. Nous la remercions.

¹ Depuis février 2005, un projet pilote en vue de la mise en place d'A 21 locaux, dans les villes de Sorel-Tracy et de Saint-Félicien, est en marche. Il a reçu l'appui financier du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Il a vu le jour grâce aux partenariats entre la professeure Christiane Gagnon de l'UQAC et le CQDD, et entre le professeur Jean-Philippe Waaub, responsable du Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional (GEIGER) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) et les villes impliquées.

² Dans cette Alliance, une équipe de travail sur le DD a alors été constituée. Elle comprenait notamment le Réseau des ressourceries du Québec, le CQDD ainsi que des chercheurs en provenance d'universités québécoises du réseau de l'Université du Québec.

³ Voir Communiqué de presse, 23 février 2005, annexe 1.

INTRODUCTION

L'Agenda 21 (A 21) local : qu'est-ce que c'est?

Avant d'exposer la définition et l'évolution de l'A 21 local, une mise en contexte de sa naissance est présentée.

Contexte de sa naissance et définition

À la suite de la rencontre internationale du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, plus de 130 pays se sont engagés à élaborer et appliquer des stratégies de DD. Ils ont signé une entente en vue de la mise en oeuvre nationale, régionale et locale du DD. D'où l'A 21, c'est-à-dire un agenda de DD pour le XXI^e siècle. Il comprend 40 chapitres et est divisé en quatre parties. Le chapitre 28 de cet Agenda stipule que les collectivités se donneront un Agenda 21 local, c'est-à-dire un plan d'action approprié aux caractéristiques de leur territoire. L'idée était de favoriser l'émergence de *communautés viables*. Un organisme international a aussi été créé afin de supporter cette volonté politique et appuyer les initiatives locales, soit l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI)⁴. L'importance de cet engagement a d'ailleurs été réaffirmée au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, soit dix ans plus tard⁵.

Définition

L'A 21 local est un processus participatif de planification intégrée et multisectorielle du DD, à l'échelle d'un territoire donné, permettant à l'ensemble de la collectivité et des acteurs territoriaux de définir des objectifs et un programme d'actions de développement durable viable (DDV)⁶ appropriés à leur environnement social, biophysique et économique. Il est d'ores et déjà reconnu que la viabilité d'une communauté passe par l'élaboration d'un projet commun de territoire. Cela nécessite donc l'implication du plus grand nombre d'acteurs et de citoyens dans le processus, selon un objectif de résolution de problèmes et d'action collective éclairée et partagée. La mise en oeuvre d'un A 21 local — selon un processus d'apprentissage collectif et de renforcement des capacités — favorise donc la mise en commun des défis territoriaux de DDV, condition incontournable à sa réalisation⁷.

Évolution

Aujourd'hui, il existe plus de 6 500 A 21 locaux à travers le monde (ICLEI, 2004). Ces A 21 sont de facture inégale, mais ils représentent tout de même un effort d'application du DD, tant dans les pays en développement que dans les pays dit en voie de développement (Roche et Gagnon, 2004). Cependant, fait tout de même curieux, il n'y a encore aucun A 21 local au Québec en 2005, à l'heure du dépôt d'un *Plan de développement durable* par Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2004). C'est pourquoi une équipe composée de chercheurs et d'intervenants s'est formée afin d'accompagner les deux Villes désireuses d'assumer un leadership afin de permettre à leur communauté respective de se doter d'un A 21 local.

⁴ L'ICLEI s'est donné comme mission d'accompagner la mise en place d'A 21 locaux. Voir à ce sujet le site <http://www.iclei.org>.

⁵ Les maires signataires de la Déclaration de Johannesburg déploraient, par ailleurs, le manque d'avancement des A 21.

⁶ Voir à ce sujet l'excellent site Internet <http://www.agora21.org>.

⁷ Idem.

Comment fait-on un A 21 local?

Dans le cadre du présent projet, nous avons défini une démarche type (à être validée par le Comité de parrainage de chaque territoire) qui s'inspire de celle proposée par l'ICLEI :

1. engagement administratif et public des instances municipales;
2. construction de la structure de travail;
3. construction d'une base de connaissance commune;
4. intervention en écoefficacité;
5. diagnostic de DD;
6. élaboration et validation du plan stratégique et du plan d'action;
7. dévoilement de l'A 21 local;
8. implantation de l'A 21 local;
9. évaluation et suivi et
10. diffusion des résultats.

Une des premières étapes consiste à faire l'état des lieux⁸, c'est-à-dire à faire une sorte de portrait du territoire concerné, selon les enjeux classiques mais aussi singuliers de DDV, et ce à l'échelle d'une communauté locale⁹. Certes, ce portrait ne couvre pas toute la réalité. L'état des lieux ne couvre pas toute la réalité, tout comme la carte n'est pas le territoire, tout comme le menu n'est pas le repas. C'est une représentation, qui se veut certes objective et rigoureuse, mais qui ne comporte pas moins une part de subjectivité, ne serait-ce que dans le choix de certaines données plutôt que d'autres. C'est aussi un document accessible et convivial, d'une ampleur raisonnable (de 30 à 40 pages), qui se veut un point de départ pour une discussion élargie et une validation par l'ensemble de la communauté. En principe, il permet de faire une analyse multisectorielle et globale, en identifiant notamment les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités d'une communauté donnée. À partir de là, une communauté peut tracer des objectifs et des priorités de DDV pour les prochaines années.

L'état des lieux du développement durable dans la communauté félicinoise

L'état des lieux du DD de la communauté félicinoise a été réalisé au cours de l'été et de l'automne 2004. Le présent document est un portrait sur des enjeux de DD dans la communauté, à un moment de son évolution, soit au début du XXI^e siècle (voir carte, annexe 3). Il documente et cadre un certain nombre d'enjeux préalablement déterminés¹⁰. Ce n'est cependant pas une monographie qui couvre l'histoire de Saint-Félicien. Nous dirions que sa particularité est d'associer des dimensions sociale,

⁸ Le terme « diagnostic » est souvent utilisé. Cependant, nous lui préférons l'expression plus neutre « état des lieux », à cause d'une part de la connotation quelque peu médicale du terme diagnostic qui laisse supposer une certaine défaillance et, d'autre part, de son association étroite à la planification stratégique.

⁹ Ce type de démarche fait partie d'un mouvement plus large qui consiste à mesurer l'évolution du DD. Par exemple, les pays se donnent des systèmes d'indicateurs et des modèles de DD.

¹⁰ Ces enjeux ont été déterminés globalement par la littérature sur le DD, mais adaptés au contexte local afin de répondre aux singularités du territoire étudié. Nous avons réalisé, à l'été 2004, cinq entretiens téléphoniques auprès d'informateurs clés de la communauté afin d'obtenir leurs perceptions sur les principaux enjeux de développement du territoire concerné. Leurs points de vue ont été associés à nos connaissances et celles du CQDD sur la région et Saint-Félicien afin de déterminer le choix des enjeux étudiés (voir section Méthodologie de l'état des lieux). Notons que la Région laboratoire du développement durable (RLDD) a déjà réalisé un *Tableau de bord régional* sur le DD (RLDD, 2002) et, de notre côté, nous avons réalisé un portrait de référence sur la ville d'Alma (Gagnon, 1999).

environnementale et économique, afin que le lecteur puisse avoir un portrait global de l'état de la durabilité de leur territoire.

L'état des lieux sert de point de départ pour une compréhension commune du territoire. C'est une sorte de lieu fédérateur afin de convier la population et les acteurs territoriaux à une vision commune du développement futur de leur communauté. Enfin, il se veut à la fois un outil d'information, de formation et de suivi.

Le présent document s'articule autour de huit enjeux de DD :

1. redressement de la croissance démographique;
2. cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable;
3. transport urbain non centré sur la voiture;
4. gestion environnementale intégrée;
5. économie locale : création d'emplois et diminution des disparités;
6. gouvernance locale et participation civique;
7. équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique;
8. qualité de vie : concept intégrateur du DDV.

Pour chacun de ces huit enjeux, les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces actuelles sont identifiées. Sous la forme d'une figure, une synthèse permet au lecteur, d'un seul coup d'œil, d'apprécier les composantes stratégiques de l'enjeu. Enfin, un encadré résume les principaux points de l'enjeu documenté, tout en « contextualisant » de façon un peu plus large et en tentant certains liens transversaux avec les autres enjeux ou le DDV.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTAT DES LIEUX

La méthodologie de l'état des lieux se décline en sept étapes :

1. élaboration d'un cadre conceptuel sur la base de la littérature en DD¹¹ (recherches documentaires, rapports, données, plans, etc. produits par la municipalité ou les organismes du milieu);
2. entrevues téléphoniques et rencontres avec des informateurs clefs locaux en vue de valider les enjeux de DD;
3. sélection de huit enjeux de DD;
4. choix des variables et indicateurs sociaux, économiques et environnementaux pertinents, en regard des enjeux (annexe 2)
5. revalidation du cadre conceptuel et du plan de réalisation de l'état des lieux;
6. traitements statistique et cartographique des données sélectionnées;
7. rédaction de l'état des lieux.

L'élaboration du cadre conceptuel est l'étape déterminante d'un tel exercice. Il a fallu plusieurs semaines et des corrections/précisions constantes pour arriver à une version définitive. Le choix des huit enjeux a aussi impliqué un mouvement itératif avec le milieu, sans toutefois faire l'objet d'une discussion élargie, l'idée étant que l'état des lieux serve lui de bougie d'allumage pour les échanges servant à l'identification de pistes d'action de DDV. Le lecteur notera que le nombre de paramètres et d'indicateurs varient selon les enjeux. Certains paramètres/indicateurs pourraient aussi se retrouver dans d'autres enjeux, La variation en nombre s'explique le plus souvent sur la base de l'accès aux données. Toutefois, dans le cas de l'enjeu sur l'équité sociale, un accent particulier a été mis sur sa documentation étant donné la faiblesse de cet enjeu dans l'ensemble de la littérature.

L'état des lieux utilise des données à la fois qualitatives et quantitatives. Les données quantitatives proviennent majoritairement des recensements de Statistique Canada de 1986 et de 2001¹². Il puise également dans des études produites par des organismes provinciaux et fédéraux, tels que l'Institut de la statistique du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), etc., ainsi que des études déjà effectuées par ou pour la municipalité.

Certaines données ont été intégrées à un système d'information géographique (SIG) dans le but de produire des cartes thématiques nous permettant de réaliser une analyse spatiale du phénomène étudié. À cette fin, une base de données géoréférencées a été produite. Toutefois, toutes les cartes et tableaux produits n'ont pas été inclus dans le présent document : ils ont servi parfois à vérifier des hypothèses

¹¹ Quelques exemples de documents consultés :

- RLDD (2002). *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. 125 p.
- Gagnon et al., (1999). *Alma et sa région d'appartenance : Portrait de référence, dans le cadre du projet sur la modélisation du suivi des impacts sociaux de l'aluminerie Alma*, UQAC, 35 p.
- Lesales, Murielle et Clodion, Harvey (2002). *Monographie de la ville de Saint-Anne. Martinique*, 56p.
- Site Internet <http://www.agora21.org/>.

¹² La source Statistique Canada n'est pas mentionnée pour chaque donnée afin d'alléger la facture de texte; cependant, lorsque les données statistiques sont issues d'autres sources de référence que Statistique Canada, ces dernières sont indiquées dans le texte.

ou documenter l'analyse et à l'évaluation. Le découpage territorial utilisé, pour des fins de cartographie, est celui des aires de diffusion (AD) de Statistique Canada. L'AD est « une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées » (Statistique Canada, 2004b). Concrètement, les AD comprennent entre 400 et 700 personnes. Notons que Saint-Félicien compte 11 AD. Le processus de découpage est aléatoire et ne suit aucune logique territoriale. C'est pourquoi leur utilisation peut être contestée car elles sont définies de manière arbitraire par Statistique Canada. Cependant, l'avantage du découpage par AD est qu'il permet de décomposer l'information selon une unité spatiale fine. Lors de l'élaboration d'un état des lieux, il est nécessaire, pour certaines variables, telle la démographie, d'appréhender la réalité à grande échelle, c'est-à-dire finement, afin de mieux saisir les écarts et les différenciations au sein d'un même territoire. Car si les moyennes sont utiles, elles cachent très souvent les écarts et les différences, notamment territoriales. Ce découpage territorial, pour des fins de statistique et de géoréférence, est sans doute parfois limité mais il a l'avantage de donner un autre angle de représentation de la réalité, dont la pertinence pourra être confirmée ou infirmée lors des ateliers de formation prévus par le CQDD. Les cartes comprises dans ce document s'accompagnent d'un texte explicatif qui permet de faire des nuances quant à l'analyse et aux résultats.

Enfin, le choix des indicateurs est une tâche délicate car ils structurent le contenu et sont par ailleurs conditionnés par la disponibilité des données qualitatives ou quantitatives. Les indicateurs « sont le produit des connaissances à un moment donné, dépendants des instruments de mesures, des statistiques disponibles, des conventions sur les variables déterminantes pour rendre compte de la situation » (Deschenaux, 2003). Ils ne sont donc pas la réalité mais une représentation de la réalité. Les indicateurs, même s'ils permettent de mesurer, d'évaluer des faits, des états, des pressions, des performances, de façon précise, n'ont pas une objectivité absolue. Il est donc important de les saisir comme une indication sur la mesure d'une réalité et d'une temporalité données.

La mesure de l'évolution du DD d'un territoire se réalise à l'intérieur de certaines **contraintes**. Dans ce cas-ci, nous ne disposons que de 6 mois, avec une équipe restreinte. Rappelons que l'objectif premier était de permettre un transfert de connaissances vers un organisme, à caractère communautaire, soit le CQDD, notamment par la production d'un document synthèse, le plus accessible possible et vulgarisé, qui permet d'amorcer des échanges et une réflexion collective, à l'échelle locale, dans le contexte d'une planification d'un A 21 local. C'est pourquoi nous avons privilégié un choix restreint d'indicateurs (au nombre de 61) afin de faire un portrait du territoire félicinois, et ce à l'intérieur d'une trentaine de pages (voir cadre conceptuel, annexe 2)¹³. De même, nous avons choisi de centrer l'analyse sur Saint-Félicien, bien qu'il aurait été intéressant de comparer les données avec celles de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) du Québec, d'autres municipalités, et ce afin de ne pas trop alourdir la lecture et répondre aux objectifs de départ.

¹³ Certains organismes nationaux élaborent jusqu'à 400 indicateurs pour mesurer la durabilité du territoire.

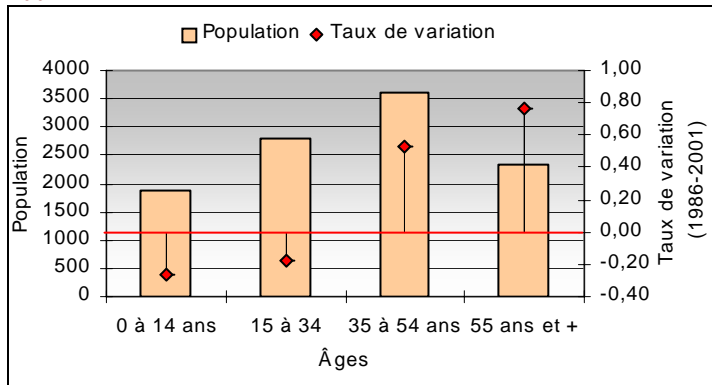
ENJEU 1. REDRESSEMENT DE LA DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les départs des régions vers les centres n'auraient jamais été si bas, notamment à cause de la performance économique des premières. Par rapport à la période 1996-2001, toutes les régions auraient réussi à améliorer leur sort, sauf le SLSJ (ISQ, 2005). Avec l'accroissement naturel (naissances moins décès), la migration interrégionale est l'une des composantes déterminant la taille d'une population. La migration interrégionale est à la fois une résultante des conditions de vie et, en même temps, une condition pour assurer un développement durable. Pour les régions et villes éloignées des centres, l'enjeu démographique est extrêmement sensible. De même l'équilibre entre le rural et l'urbain, reflétant la vitalité de l'ensemble du territoire, constitue un enjeu de DD. L'avenir et la pérennité d'une communauté et de son territoire sont étroitement liés, sinon à sa croissance démographique, du moins à son maintien et à son renouvellement, tant dans ses franges rurales que dans son centre urbanisé. Avec ses 10 535 habitants (chiffres 2001), Saint-Félicien est une ville moyenne d'une superficie de près de 360 km², ce qui la classe parmi les grandes municipalités du Québec. Sa position géographique est excentrée par rapport à l'écoumène régional (extrémité nord-ouest), ce qui théoriquement la rend plus vulnérable aux changements démographiques (voir annexe 3). Mais, en pratique, cette position géographique ne semble pas avoir été réellement un facteur, puisque pendant les 25 dernières années, elle a réussi à maintenir une croissance démographique (voir le point suivant). Nous avons retenu quatre paramètres pour documenter cet enjeu de DD : 1) l'évolution de la taille de la population, 2) l'âge moyen de la population, 3) la répartition de la population, entre le rural et l'urbain, à l'intérieur du périmètre municipal, et enfin 4) le niveau de scolarité.

L'évolution de la taille de la population : une population croissante jusqu'en 1996

La population de Saint-Félicien est en pleine croissance. En effet, depuis les 25 dernières années, le taux de variation de la population a atteint + 28,47 %. C'est d'ailleurs le centre urbain régional qui a le plus haut taux de variation positive au cours de cette longue période. Cependant, entre 1986 et 2001, cette progression ralentit et se situe à 10 %. La population décroît entre 1996 et 2001 et son taux de variation devient alors négatif, soit -1,6 %, malgré l'arrivée de migrants. En effet, en 2001, 12 % de la population sont de nouveaux migrants depuis moins de cinq ans. Plus précisément, entre 1996 et 2001, 2 910 personnes disent avoir déménagé; parmi elles, 1 240 n'habitaient pas le territoire

Figure 1 : Évolution de la population par tranches d'âges, 1986-2001



Source : Statistique Canada, 1986 et 2001

municipal en 1996. La grande majorité des migrants (1 155) provenait du Québec.

Âge moyen de la population : une population vieillissante

L'étude de la population par tranches d'âge sur 15 ans nous permet d'affirmer que la population félicinoise est vieillissante. Le groupe d'âge des moins de 35 ans est de moins en moins

nombreux, avec un taux négatif de variation sur les 15 dernières années, alors que le groupe d'âge des plus de 35 ans augmente significativement pour la même période (figure 1). Le phénomène devrait d'ailleurs s'accroître au cours des prochaines années en raison du vieillissement de la population québécoise et dans le cas de la région, des phénomènes combinés de la mondialisation et de la restructuration/délocalisation industrielle.

Concernant le poids démographique des jeunes par rapport à la population totale, il est à la baisse de près de 10 % en 15 ans. En effet, en 1986, les 15-34 ans représentaient 35,1 % de la population totale, alors qu'en 2001 ils ne représentent plus que 26,3 %. Ce rétrécissement inquiétant du poids démographique des jeunes peut être le résultat combiné de deux facteurs : la baisse de la natalité et l'exode des jeunes. Nous ne disposons pas de chiffres à l'échelle locale concernant ces deux phénomènes. Cependant, au niveau de la Municipalité régionale de comté (MRC) Le-Domaine-du-Roy, notons que de 1986 à 2001, le taux d'accroissement naturel de la population a chuté de façon importante, passant de 7,8 % à 1,7 % (ISQ, 2005). Concernant le phénomène de migration, le SLSJ connaît un bilan migratoire négatif chez les jeunes, ce qui représente une perte nette de 12 599 individus âgés entre 10 et 34 ans, entre 1991 et 2001 (RAJ-02, 2005).

Répartition de la population entre le rural et l'urbain

Comment la population se répartit-elle? S'agit-il d'une population urbaine ou rurale? La population félicinoise est concentrée dans les périmètres urbains du secteur de Saint-Félicien (cinq AD de plus de 1 062 habitants). Mis à part ces cinq AD, la répartition de la population est plutôt diffuse sur l'ensemble du territoire (figures 2). C'est d'ailleurs dans le périmètre urbain du secteur de Saint-Félicien

Figure 2 : Répartition de la population, 2001

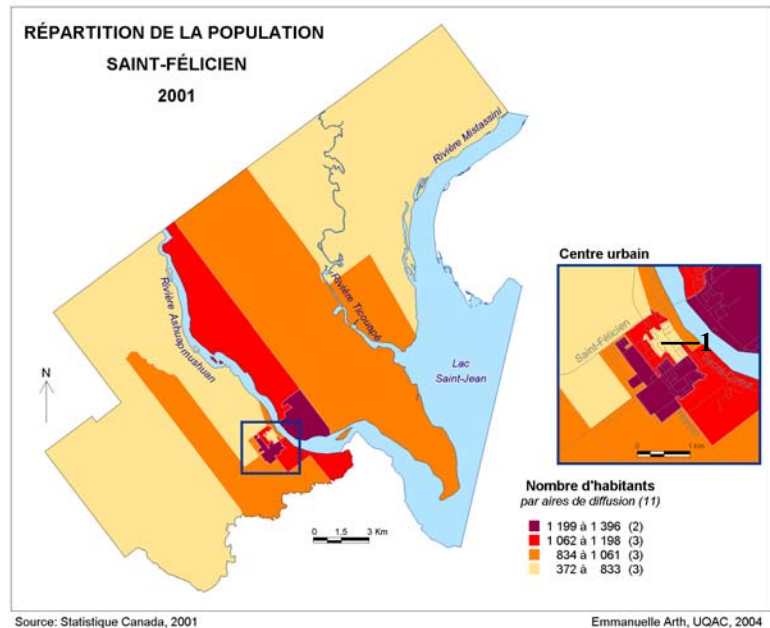
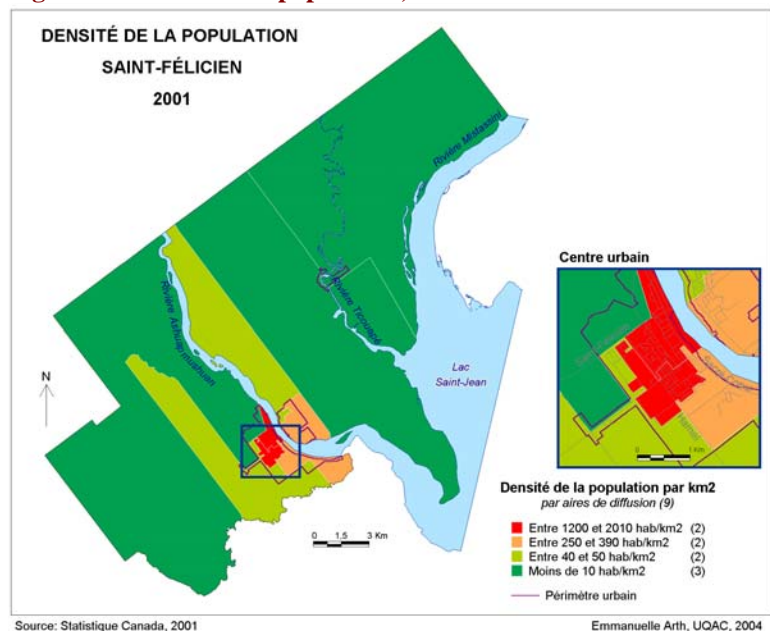


Figure 3 : Densité de la population, 2001



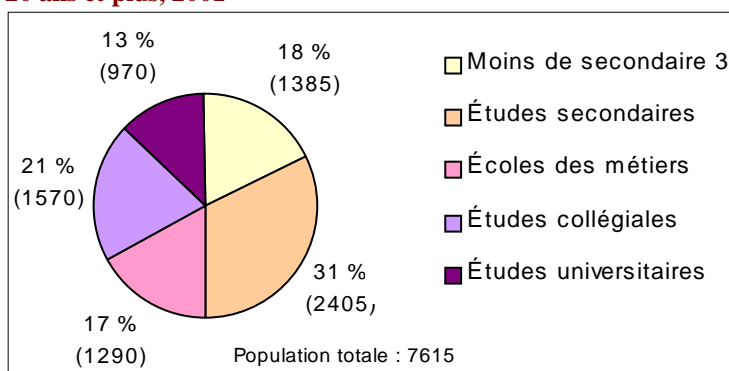
que se retrouve les plus fortes densités allant jusqu'à 2 010 h/km² (figure 3). Les figures 2 et 3 montrent que plus on s'éloigne du centre-ville du secteur Saint-Félicien, plus la population est diffuse, c'est-à-dire plus la densité de population s'affaiblit. Il existe donc une correspondance entre le centre géographique du territoire et la concentration démographique. Le secteur de Saint-Méthode, récemment fusionné avec Saint-Félicien, ne ressort pas comme périmètre urbain sur les figures 2 et 3, malgré qu'il y existe une certaine densité¹⁴. La densité moyenne à Saint-Félicien n'est que de 0,02 h/km² contre 4h/km² au Québec et 100 h/km² en France. La communauté dispose donc d'un grand territoire pour l'ensemble de ses activités.

Enfin, en raison des méthodes de compilation du recensement, les résidences secondaires ne sont pas prises en considération dans les données concernant la population d'une AD et ce, pour éviter notamment le double comptage. Or, il existe deux zones de villégiature très prisées à Saint-Félicien. Ces deux zones se situent sur la pointe Saint-Méthode et le long de la rivière Ashuapmushuan. En raison des transformations de résidences secondaires en résidences principales (au nombre de 550), les secteurs de villégiature sont de plus en plus habités à l'année et sont donc des secteurs résidentiels (voir enjeu 2).

Le niveau de scolarité : une population scolarisée

La répartition des niveaux de scolarité de la population félicinoise est variée et équilibrée (figure 4). À noter que plus des trois quarts (3/4) de la population ont au minimum un diplôme d'études secondaires et qu'un tiers (1/3) détient au moins un diplôme de niveau collégial. Par ailleurs, la répartition des niveaux de scolarité s'apparente à celle des villes d'Alma et Roberval. La moitié de la population ne dispose pas d'un diplôme de fin d'études. Par rapport à la moyenne québécoise, Saint-Félicien a cependant un déficit de diplômés universitaires : 13 % contre 20 % pour la moyenne québécoise.

Figure 4 : Répartition du plus haut taux de scolarité atteint chez les 20 ans et plus, 2001

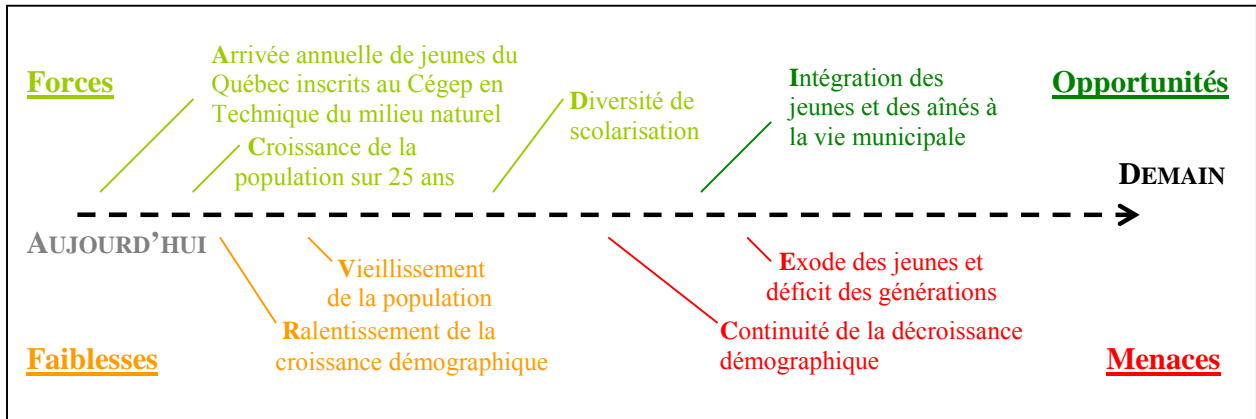


Source : Statistique Canada, 2001a

Par contre, les écoles de métiers fournissent 17 % des diplômés contre 4 % à l'échelle provinciale. Ce qui correspond à la réalité de l'économie régionale où les industries de la forêt, du papier et de l'aluminium sont fortement présentes. La diversité des niveaux de scolarité permet sans doute d'alimenter un marché du travail de plus en plus diversifié (voir enjeu 5). Cependant, attirer des diplômés universitaires, par l'entremise de la création de nouvelles entreprises, notamment vertes ou du tourisme ou de l'agro-écotourisme, permettrait sans doute de diversifier les secteurs d'activités économiques impliquant de la recherche et du développement. D'autant que plus d'un observateur note l'importance d'un bassin critique de population scolarisée pour répondre aux nouvelles donnes et tendances de l'économie du savoir.

¹⁴ En raison du découpage des AD par Statistique Canada, le centre-ville de Saint-Méthode n'apparaît pas sur les cartes. Or ce secteur est un secteur résidentiel à part entière.

Figure synthèse de l'enjeu 1



Encadré 1
Redressement de la décroissance démographique

Si, jusqu'en 1996, l'enjeu démographique était sous contrôle à Saint-Félicien, les dernières données statistiques démontrent une perte démographique et un vieillissement de la population. Ces tendances, si elles se poursuivent, affecteront sans aucun doute, à long terme, la viabilité du développement. Par contre, la présence d'un Cégep, avec notamment une concentration en Technique de milieu naturel, est un atout considérable : cette technique attire des jeunes de tout le Québec et constitue donc une occasion d'en retenir certains. Par ailleurs, le vieillissement de la population exigera davantage d'infrastructures et de services adaptés aux personnes âgées (résidences spécialisées, soins à domicile, gardiennage, etc.) et donc une planification urbaine pouvant répondre aux nouvelles données et aux besoins de ce groupe d'âge en particulier.

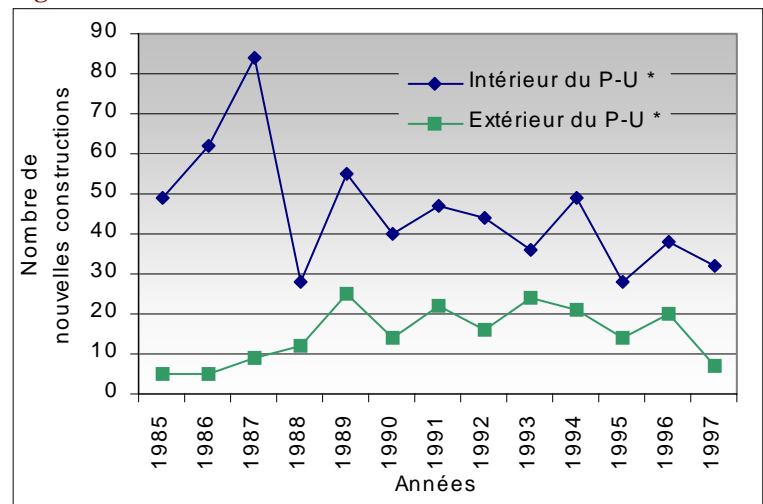
ENJEU 2. COHABITATION DES USAGES TERRITORIAUX À TRAVERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE

Le territoire occupe une place privilégiée dans les stratégies de développement durable viable (DDV). C'est là, à l'échelle locale, que sont perçus et vécus les problèmes de DDV et que des solutions appropriées peuvent être apportées démocratiquement. Dans une récente enquête européenne auprès d'experts, l'étalement urbain, la périurbanisation, l'explosion de la mobilité des ménages et les inégalités entre les localités apparaissent comme des enjeux décisifs de DDV, et ce bien avant l'énergie et l'industrie (Theys, 2002). La cohabitation harmonieuse des usages territoriaux — où se superposent, de façon contiguë ou non, des usages, tel celui du résidentiel vs l'industriel lourd — constitue, en particulier dans un territoire polyvalent comme Saint-Félicien, un autre enjeu décisif de DDV. Une cohabitation des activités et des usages territoriaux, — intégrant des principes (précaution, biodiversité, etc.) de DD, et qui se traduit par des outils appropriés d'aménagement du territoire, — diminuerait les risques environnementaux, préviendrait les inégalités et les conflits sociaux et améliorerait la concertation des acteurs du milieu. Le territoire de Saint-Félicien n'échappe pas à cette problématique, d'autant que le secteur résidentiel représente la moitié de la superficie (figure 6), secteur qui cohabite notamment avec l'industriel. C'est à partir de trois indicateurs, soit 1) l'étalement urbain, 2) l'étalement urbain vs la cohabitation avec l'agriculture, et 3) la reconversion des résidences secondaires en résidences principales que nous avons tenté d'éclairer cet enjeu global de DDV et de ses particularités à l'échelle locale.

L'étalement urbain : une réalité

L'étalement urbain est une réalité à Saint-Félicien comme dans la plupart des villes au Québec. Le phénomène s'est amorcé au début des années 80. Ainsi, entre 1985 et 1997, environ 25 % des nouvelles constructions résidentielles se situent hors du périmètre urbain de Saint-Félicien (Légaré, 1999) (figure 5). Ces dernières augmentent alors que celles à l'intérieur du périmètre urbain diminuent. Entre 1988 et 1996, les proportions entre les constructions urbaines vs hors périmètre urbain étaient de l'ordre de 30 %-70 % atteignant même jusqu'à 40 %-60 % en 1993. Sauf pour de rares années, les courbes de localisation des résidences suivent la même tendance. L'étalement urbain s'effectue essentiellement dans le secteur rural de Saint-Méthode. Le secteur urbain de Saint-Félicien ne reçoit donc que 8 % des nouvelles constructions (Légaré, 1999). Au total, le secteur résidentiel occupe 52 % du territoire (figure 6).

Figure 5 : Évolution des nouvelles constructions entre 1985 et 1997

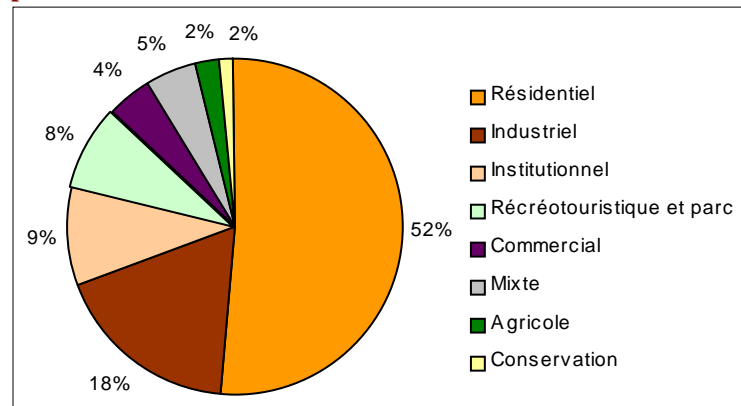


* P-U : périmètre urbain

Source : Légaré, 1999

L'étalement urbain entraîne une demande de services municipaux, tels que le déneigement des routes, la collecte des ordures ménagères, le transport scolaire, voire l'extension coûteuse de l'aqueduc. Le phénomène risque d'ailleurs de s'accroître si la Ville modifie son zonage afin d'augmenter le nombre de zones résidentielles, puisque les zones actuellement classées comme telles sont maximales utilisées. À Saint-Félicien, huit types d'usages se partagent le territoire à l'intérieur du périmètre urbain (figure 6). Nous les avons regroupé en cinq grandes catégories :

Figure 6 : Répartition des fonctions territoriales à l'intérieur du périmètre urbain



Source : Légaré, 1999

1. le résidentiel (52 %),
2. l'industriel (18 %),
3. l'institutionnel (9 %),
4. le récréotouristique (8 %),
5. le commercial, l'agricole (2 %), la conservation et le mixte se partagent les 13 % restant (figure 6).

À noter que la zone agricole permanente représente 25 625 des 35 900 hectares, soit 71 % de la superficie totale du territoire municipalisé. Il y a donc cette proximité constante entre le rural et l'urbain.

L'étalement urbain et la cohabitation avec l'agriculture

Les nombreux usages du territoire, à l'intérieur du périmètre urbain, forment une mosaïque où domine l'usage résidentiel dans une proportion de plus de 50 %. Comme cela est connu, l'étalement urbain et la construction résidentielle, notamment à proximité des terres agricoles, entraînent de nombreux conflits à caractère environnemental (odeurs, pesticides, pollution, etc.) entre les résidents et les agriculteurs. En effet, malgré la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (Gouvernement du Québec, 2005), l'étalement urbain au Québec continue de gruger ou de se rapprocher des terres agricoles. Et les agriculteurs se sentent de plus en plus marginalisés et responsables des nuisances qu'entraînent leurs activités.

Toutefois, à Saint-Félicien les superficies agricoles ne sont pas menacées : elles ont même augmentées. En effet, les superficies cultivées sont passées de 10 961 hectares à 11 500 hectares entre 1995 et 2004 (MAPAQ, 2005) Cette augmentation s'explique par le développement de nouvelles bleuétières. La productivité quant à elle est relativement stable au niveau des grandes cultures; seules les bleuétières ont augmenté leur productivité (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2005). Cependant, la proximité des usages, voire leur contiguïté, induit une cohabitation fragile entre les impératifs de production agricole, leurs nuisances, et les exigences/attentes des voisins et des résidents. À long terme, l'augmentation des superficies

résidentielles pourrait-elle menacer les superficies agricoles et par conséquent modifier la diversité des activités économiques du territoire?

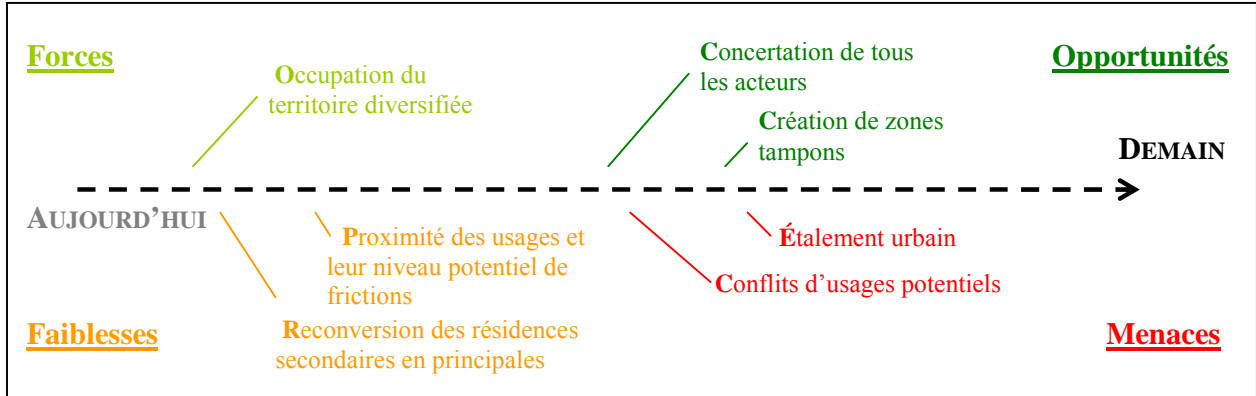
La reconversion des résidences secondaires en résidences principales

L'aménagement de résidences en milieu rural, notamment la reconversion de résidences secondaires (chalets) en résidences principales constitue une autre forme d'étalement urbain. Cela pose un certain nombre de difficultés du point de vue de la cohabitation des usages, de l'aménagement du territoire, voire de l'environnement. En effet, sur les 550 résidences secondaires présentes sur le territoire, 500 sont sises sur le bord du lac Saint-Jean ou le long des rivières traversant le territoire municipal; une centaine ont déjà été converties en résidences permanentes. L'entretien des pelouses avec des pesticides et la proximité de fosses septiques représentent autant de menaces pour la qualité des cours d'eau.

Cette reconversion des résidences n'accentue pas, pour l'instant, la superficie du territoire résidentiel par rapport à d'autres usages, mais engendre une demande de services, en conformité avec ceux du secteur urbain. En effet, les citoyens vivant en permanence dans ces secteurs souhaitent bénéficier des mêmes services que la population vivant en milieu urbain. Actuellement, la municipalité offre les services de ramassage des ordures ménagères et de déneigement des chemins l'hiver. Or, cette demande augmente les dépenses municipales de fonctionnement, notamment à cause de l'étendue du territoire.

Ce phénomène de mobilité intra-urbaine modifie non seulement les rapports entre le rural et l'urbain, mais aussi la composition sociale des secteurs. En effet, les terrains et les chalets, en raison de l'attrait des sites et de la proximité de l'eau, sont rachetés par des familles à revenus plus élevés. Les anciens chalets sont souvent détruits et remplacés par des résidences plus luxueuses, mieux adaptées à une occupation tout au long de l'année. Cette situation fait augmenter le rôle de l'évaluation foncière. Les Félicinois assistent donc à une gentrification des espaces résidentiels aux abords des points d'eau, mais en même temps à une fidélisation de la population locale. De plus, les rives du lac Saint-Jean et des rivières se retrouvent ainsi privatisées. Or, l'accès aux activités des milieux fluviaux et lacustres est un facteur de qualité de vie. Bien qu'il n'existe pas de plage municipale à Saint-Félicien, un certain nombre d'emplacements sont disponibles pour la mise à l'eau des bateaux.

Figure synthèse de l'enjeu 2



Encadré 2
Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable

Dans un localité qui a la chance d'être entourée de paysages naturels et de ressources halieutiques et forestières, la proximité entre les divers usages territoriaux commandent une gestion et un aménagement durables, c'est-à-dire prenant en compte les conséquences à long terme des choix d'aménagement et le fragile équilibre entre l'environnement, la réponse aux besoins sociaux et les activités économiques. Le partage du territoire, tout comme celui du travail, demande une prise de conscience des conséquences des choix collectifs, corporatifs et individuels. Par exemple, l'étalement urbain, suscité par une recherche de tranquillité et d'esthétique du paysage, entraîne la dispersion de l'habitat sur le territoire, des coûts collectifs pour les services municipaux et potentiellement des conflits avec les usages agricoles ou industriels. L'étalement de la construction résidentielle à proximité des zones rurales et près des rivières et lacs ainsi que la conversion de résidences secondaires (chalets) en résidences principales apparaissent comme une des pierres d'achoppement. Un aménagement durable du territoire, en écho avec la satisfaction des besoins fondamentaux intérêts des démunis et des absents, exige une concertation entre tous les acteurs, décideurs, usagers. L'établissement des récentes priorités et du choix de la nouvelle route de contournement en dehors du centre-ville ainsi que le plan de revitalisation du centre-ville ont favorisé une concertation entre les acteurs, une des étapes en vue de la construction collective d'un projet de territoire.

ENJEU 3. TRANSPORT URBAIN NON CENTRÉ SUR LA VOITURE

La question du transport, notamment du transport urbain, est un enjeu central de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement. La présence dominante de la voiture dans les villes d'Amérique du Nord a entraîné de nombreux problèmes environnementaux, sociaux et d'aménagement urbain. Pensons seulement au smog urbain et aux problèmes de santé qui en découlent. Pour traiter de cet enjeu, en lien avec la singularité du milieu, trois paramètres ont été retenus : la sécurité routière, l'utilisation de la voiture et enfin les modes alternatifs de transport urbain.

La sécurité routière au centre-ville : le cas du transport lourd¹⁵

Saint-Félicien est à un carrefour routier régional nodal. Deux routes nationales principales alimentent le trafic routier dans la municipalité : la 169 traversant le centre-ville, qui fait le tour du Lac, et la 167 vers le Nord et Chibougamau. Pour une ville moyenne, cela amène un débit routier d'importance pour le transport lourd. Le problème, c'est qu'il transite par le centre-ville. En effet, le transport lourd représente 1 000 camions-remorques par jour auxquels s'ajoutent environ 10 000 voitures, selon le ministère des Transports du Québec (MTQ, 2002). Comme l'économie régionale est orientée vers l'exploitation des ressources naturelles — ici le bois et sa transformation — leur transport génère un trafic de camions important, notamment sur les routes 167 et 169, transitant par le centre-ville.

Dès lors, cela augmente le niveau de risque d'accidents. En effet, sur l'artère principale, soit le boulevard Sacré-Cœur, le taux d'accidents est supérieur au taux critique établi par le MTQ. L'intersection boulevard Sacré-Cœur/rue Notre-Dame/Pont Charbonneau est la plus problématique de l'agglomération puisque 40 % des accidents y surviennent. La traversée de l'agglomération félicinoise, répartie sur les deux rives de l'Ashuapmushuan, représente un niveau de risque d'accidents élevé, ce qui pose la question de la sécurité des usagers. Cette situation est en voie d'être remédiée puisque une route de contournement sera réalisée dans un avenir rapproché.

Dans un contexte de densité du transport lourd, en milieu urbanisé, la prise en compte des impacts environnementaux est importante. Ainsi, bien que nous n'ayons pas de données à cet effet, la pollution atmosphérique (émissions CO₂, poussières, particules en suspension), la pollution des eaux et du sol (dénéigement, huiles, essence), la pollution du bruit, notamment pour les personnes vivant à proximité de ces axes routiers, sont des composantes limitatives du DDV. L'utilisation intensive de l'automobile et la quasi-absence de transport en commun amplifient les problématiques environnementales, notamment celles des gaz à effets de serre, comme le démontre les nombreuses études qui ont mené au Protocole de Kyoto (Organisation des Nations Unies, 1997).

Un transport urbain axé sur l'automobile?

L'automobile est le moyen de transport le plus utilisé pour se déplacer à Saint-Félicien, notamment dans les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. En effet, 3 445 personnes (82 % de la population active) utiliseraient la voiture pour aller au travail (tableau 1). Par contre, 305 personnes utiliseraient l'automobile en tant que passager et pratiqueraient une forme de co-voiturage. Un autre

¹⁵ Bien que cette situation problématique est en voie de résolution, elle est tout de même exposée pour des fins de compréhension de l'enjeu global sur le transport.

10 % de la population active, soit 400 personnes, n'utiliserait pas de véhicules motorisés et se rendrait à son travail à pied ou à bicyclette. Enfin, seulement 50 personnes, soit 1 % de la population active, disent utiliser une forme de transport en commun, bien qu'en principe ce dernier n'existe pas à Saint-Félicien. Selon les données de Statistique Canada (2001a), 25 % de la population travaille hors de la ville. Comme le transport intermunicipal est déficient, la voiture semble donc le mode de transport le plus fréquemment utilisé par les travailleurs. Il est à noter que la répartition spatiale des modes alternatifs et plus écologiques de transport (transport en commun et non-motorisé) suit une logique de centre/périphérie : au centre-ville les citoyens utilisent davantage des modes écologiques de transport que ceux localisés dans les AD hors périmètres.

Des modes alternatifs de transport?

L'automobile domine le paysage des infrastructures urbaines de transport car il n'existe pas de transport en commun au sein de la municipalité. Il semble que le nombre d'habitants ne soit pas assez élevé pour justifier et rentabiliser un tel service. Est-ce que cette justification repose sur un choix de gros autobus, sillonnant la ville à une fréquence assidue? Il est vrai que la faible densité démographique et l'étendue du territoire limitent à court terme une rentabilité basée sur ce type de transport. Toutefois, des modes alternatifs ne sont-ils pas envisageables?

Il existe des modes alternatifs et novateurs de transport en commun, tels le taxi collectif et le mini-bus qui s'avèrent plus écologiques, tout comme le vélo d'ailleurs. À cet effet, il y a aussi 26 km de pistes cyclables, dont 6 km appartiennent au réseau de la Véloroute des bleuets qui fait le tour du lac Saint-Jean. Les 20 kilomètres restant desservent en majorité le centre-ville et les alentours du Zoo sauvage de Saint-Félicien. Pourtant, malgré ces pistes, peu de personnes — 70 en 2001 pour l'ensemble de la municipalité — les utilisent dans leurs déplacements domicile-travail (Statistique Canada, 2001a).

Des citoyens, conscients des difficultés à se déplacer notamment dans les milieux ruraux, ont récemment décidé de lancer un service de transport collectif appelé *Allo transport*. L'objectif est de répertorier l'ensemble des places libres disponibles dans les transports collectifs existants (autobus scolaires, par exemple) et dans les véhicules des particuliers qui circulent dans le comté de Roberval et à l'extérieur. Ces places libres sont mises à la disposition de la population pour un prix abordable. Ce type de service de transport collectif et de covoiturage permet à la population locale et intermunicipale d'accéder plus facilement à des services et des activités de loisirs auxquels elles n'auraient pas accès autrement.

La dernière alternative à la voiture pourrait être le taxi; il en existe trois compagnies à Saint-Félicien. Ce moyen de transport est peu utilisé en ce qui concerne les déplacements domicile-travail. Son utilisation s'avère présentement ponctuelle. Mais le taxi peut devenir un moyen de transport en commun : la formule du taxi-bus en témoigne. Elle fonctionne ainsi dans plusieurs villes moyennes du Québec : les usagers s'enregistrent une journée à l'avance et le taxi les recueille selon un parcours commun. Les prix sont comparables à celui d'un ticket d'autobus. Ce type de service est

Tableau 1 : Utilisation des modes de transport urbain en 2001 selon la population active de 15 ans et plus, 2001

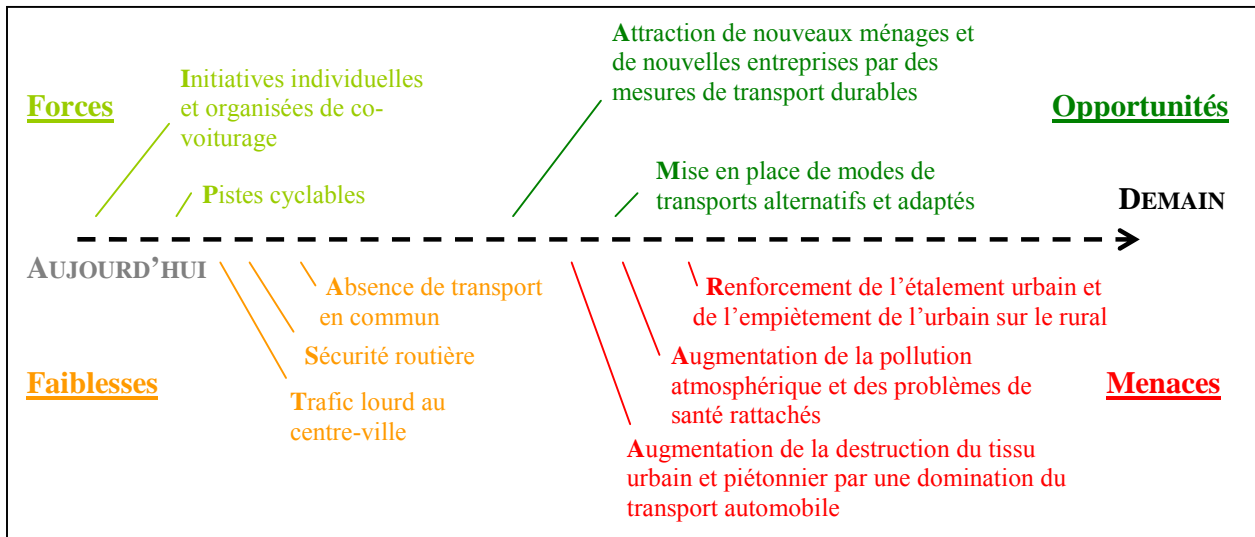
Mode de transport	Nombre d'utilisateurs
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteurs	3445
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passagers	305
Motocyclette	10
Transport en commun, Taxi	55
À pied ou à bicyclette	400
Autre moyen	45

Source : Statistique Canada, 2001a

particulièrement utile pour les personnes vivant dans des secteurs plus éloignés des services et du centre-ville et pour celles n'ayant pas accès à une voiture.

Des nouvelles formes de transport commencent à se mettre en place, notamment avec cette formule de transport collectif récemment créée. Cela devrait permettre de donner la possibilité à des personnes, ne disposant pas de véhicule personnel ou à mobilité réduite, de profiter d'un mode coopératif pour effectuer leurs déplacements. Une autre alternative possible serait une diversification des usages du taxi. À ce sujet, le plan de transports du MTQ fait remarquer que « le taxi présente de nombreux avantages : il est adaptable, souple et complémentaire aux autres modes de transport » (MTQ, 2002).

Figure synthèse de l'enjeu 3



Encadré 3
Transport urbain non centré sur la voiture

Le transport en commun et son corollaire, la diminution de l'usage individuel de l'automobile, s'avèrent un enjeu de développement viable à Saint-Félicien. Les modes de transport plus écologiques sont peu expérimentés. Dès lors, comment stimuler une offre durable qui, par ailleurs, pourrait revitaliser la fréquentation commerciale et culturelle du centre-ville et répondre aux besoins de déplacement des jeunes et d'une population vieillissante? D'ici la construction finale de la voie de contournement pour le transport lourd, quelles mesures pourraient être prises pour diminuer les risques d'accident sur les principaux boulevards de la ville ou pour augmenter la sécurité routière et piétonnière?

Les réponses apportées influenceront sans doute sur la qualité de l'environnement atmosphérique, tant localement que globalement, ainsi que sur la qualité de vie des Félicinois. L'exploration de services de proximité, en vue d'un transport urbain adapté aux données géographiques et démographiques, représente une avenue porteuse d'améliorations des conditions de vie. Avec d'autres services de proximité, elle peut faire la différence dans le choix de localisation de nouveaux ménages, de nouvelles constructions au centre-ville, et de nouvelles entreprises.

ENJEU 4. GESTION ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE

L'eau, ce que certains nomment l'or bleu, est devenue au cours des 30 dernières années un enjeu non seulement national mais international. Le territoire de Saint-Félicien regorge de cet or bleu. En effet, le territoire est découpé sur sa frange nord/sud par le lac Saint-Jean et traversé par cinq rivières, la Mistassini, la Ticouapé, la rivière aux Saumons, la rivière à l'Ours et l'Ashuapmushuan, la plus importante. Cette abondance naturelle sur le territoire entraîne une richesse et une diversité des écosystèmes. En ce sens, la qualité de ses eaux et la gestion environnementale du territoire en rapport avec cette richesse, sont des enjeux majeurs de DD pour l'avenir des générations futures d'ici et d'ailleurs. C'est pourquoi nous avons retenu deux indicateurs sur la qualité de l'eau, soit la qualité des eaux de la Ticouapé, et la qualité de l'eau potable, ainsi que trois indicateurs de gestion et de consommation environnementales : 1) les politiques municipales en matière de protection de l'environnement, 2) la protection de la faune et 3) la consommation d'énergie (Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean., 1999). Au départ, mentionnons que la qualité de l'eau des rivières Mistassini et Ashuapmushuan est supérieure à la qualité de la rivière Ticouapé.

Par ailleurs, l'Ashuapmushuan a été choisie par le ministère de l'Environnement (2003b) pour la mise en place d'un projet de réserve aquatique afin de préserver l'écosystème exceptionnel de cette rivière. Cette proposition provinciale ne fait pas l'unanimité : la municipalité a elle suggéré un débat sur son potentiel hydro-électrique.

La qualité des eaux de la rivière Ticouapé

La qualité environnementale de la Ticouapé est particulièrement problématique. En effet, la Ticouapé est la rivière la plus polluée sur le territoire. Depuis 1995, son indice de qualité de l'eau n'a pas dépassé la cote 30, c'est-à-dire une cote de qualité mauvaise (tableau 2). Le Comité de

Tableau 2 : Indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) de l'eau

Localisation	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Rivière Ticouapé ¹	14	27	10	17	12	22	30	17	0
Rivière Bédard ²	0	21	23	8	0	14	20	4	18
Grande Décharge	88	81	90	87	86	90	d.i. ⁴	88	88
Petite Décharge	49	58	74	34	84	53	d.i. ⁴	44	26
Rivière Saguenay ³	88	78	81	85	77	86	80	82	85
¹ à Saint-Méthode ² à l'embouchure à Alma ³ à Chicoutimi ⁴ d.i.: données insuffisantes									
Cote Qualité A (80-100) : Bonne D (20-39) : Mauvaise B (60-79) : Satisfaisante E (0-19) : Très mauvaise C (40-59) : Douteuse									

Source : Hébert, 2001

bassin versant provisoire de la rivière Ticouapé (Ministère de l'environnement, 2003a) ajoute que « la qualité de l'eau de la Ticouapé est impropre à la réalisation des objectifs du Ministère, notamment dans la prévention de la contamination et la protection de la vie aquatique. Les paramètres déclassant n'ont pas évolués depuis 1980 ». D'après le CREDD (1999) « l'origine en serait de mauvaises pratiques agricoles favorisant l'érosion des sols ainsi que l'utilisation de certains engrais et pesticides ».

Il est aussi fréquent de retrouver au-delà des normes des substances nutritives de fer, d'aluminium ainsi que des taux inquiétants de chrome et d'oxygène dissout (CREDD, 1999). Notons que la rivière

Ticouapé est traversée par la conduite des eaux usées traitées de la SFK Pâte, mais se déverse dans l'Ashuapmushuan. Or sa durée de vie de 30 ans arrive à terme et plus d'un se demande quelles seront les modalités de renouvellement de cette conduite industrielle. La problématique de cette conduite d'eaux usagées est d'autant plus complexe qu'elle n'appartient ni à l'usine, ni à la municipalité, mais au ministère de l'Environnement, ce qui pose le problème de la gouvernance environnementale locale.

La qualité des eaux de cette rivière est d'autant plus préoccupante que la Ticouapé traverse le périmètre urbain de Saint-Méthode (figure 7) ainsi que son secteur de villégiature. Enfin, la qualité des eaux de la Ticouapé ne dépend pas seulement de la gestion environnementale de Saint-Félicien puisque la rivière traverse, en amont, les municipalités de Girardville, Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond, Albanel et Normandin. La gestion de cette rivière est donc aussi tributaire des pratiques dans les municipalités voisines. C'est un bon exemple pour illustrer l'importance d'une gouvernance environnementale qui interpelle un ensemble d'acteurs et une concertation entre des territoires.

Une eau potable de qualité supérieure

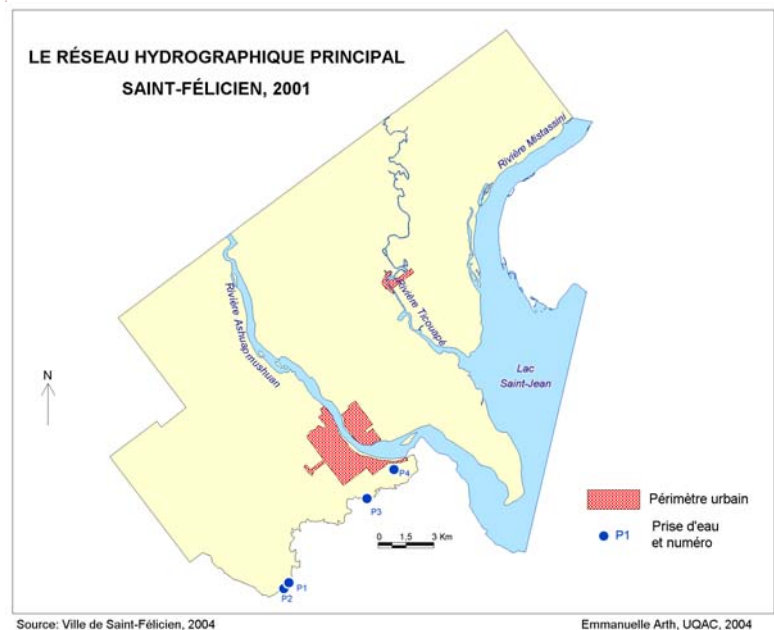
L'eau potable est de qualité supérieure. En effet, c'est une eau de source qui ne subit pas de traitements, excepté pour le puits numéro 3 (figure 7), où l'eau doit subir un processus de déferrisation à travers de multiples tamis. L'eau potable à Saint-Félicien se classerait en deuxième position, après à Amos en Abitibi, sur le palmarès québécois. Cette non nécessité de traitement, à l'aide d'une usine, permet à la Ville d'économiser annuellement des argents.

Il arrive que certains contaminants bactériologiques se retrouvent dans des réseaux d'aqueducs privés qui ne sont pas connectés au réseau d'aqueduc municipal. Depuis deux ans, il n'y a pas eu d'avis à l'effet de faire bouillir l'eau potable. Pour les années antérieures, deux à trois avis avaient été émis, à la suite à de contaminations ponctuelles (Ville de Saint-Félicien, 2004b).

Les politiques municipales en matière de protection de l'environnement

Bien que la Ville de Saint-Félicien ne possède ni politique ni système intégré de gestion environnementale, elle a à son actif un certain nombre d'initiatives ponctuelles à caractère environnemental.

Figure 7 : Réseau hydrographique principal



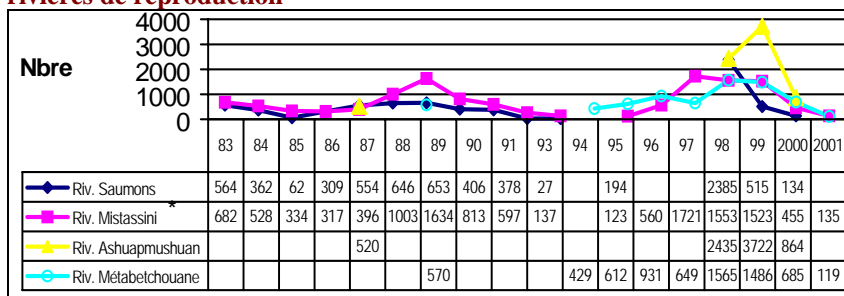
À titre d'exemples, citons :

- le projet Tikouamis qui vise la mise en valeur des marais, lieu de nidification des canards, entre les rivières Mistassini et Ticouapé sur la pointe Saint-Méthode;
- le projet des Chutes-à-Michel, projet communautaire/privé de compostage;
- l'implantation d'un parc de type « arbres-en-arbres » sur le site du centre Toboski;
- l'écoparc permettant aux entreprises d'échanger des produits de service, les résidus des uns devenant les matières premières des autres. Par exemple l'usine de biomasse génère des vapeurs d'eau qui peuvent chauffer des serres.

En matière de réglementation concernant l'eau potable, la Ville s'est dotée de l'un des règlements les plus stricts au Québec. Par exemple « l'aire d'exploitation de toute nouvelle carrière, sablière ou tourbière doit être située à une distance horizontale minimale de 75 mètres de tout ruisseau, rivière, fleuve, lac, marécage ou batture. [Par ailleurs] l'exploitation d'une carrière, sablière ou tourbière dans un ruisseau, rivière, fleuve, lac, marécage ou une batture, ainsi que sous le niveau de la nappe phréatique est interdite » (Ville de Saint-Félicien, 2004a). De la même manière, la protection de l'aquifère des puits 3 et 4 (figure 7) est réglementée selon les dispositions du Règlement de zonage. Par exemple, « chaque emplacement où est exercé un usage industriel dans une zone assujettie au présent sous-chapitre doit faire l'objet de la mise en place d'au moins trois puits d'observation. [...] La localisation de ces puits et leur usage commun par plus d'un emplacement doivent être évalués par un spécialiste en hydrologie et approuvés par le Service de l'urbanisme et du développement et par le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Félicien ».

La protection de la faune

Figure 8 : Reproducteurs de ouananiches répertoriés dans les principales rivières de reproduction



* Décompte partiel sauf en 1987 et de 1998 à 2000

Source et auteur du graphique : Gauthier, 2001

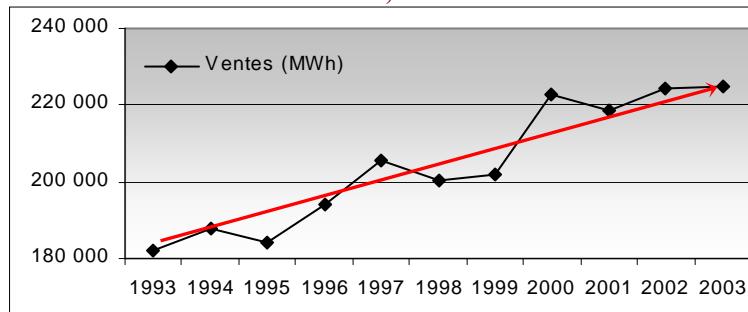
La ouananiche est une richesse faunique d'importance, mais sa protection dépend de plusieurs facteurs. En effet, la ouananiche, saumon d'eau douce typique à la région, est un poisson très sensible aux changements dans son écosystème. La qualité de l'eau, l'abondance de nourriture et la présence des barrages et de la pêche sportive l'influencent.

Entre 2002 et 2003, le nombre de reproducteurs a sensiblement augmenté dans les rivières affluentes du lac Saint-Jean. En effet, en 2002, la rivière Mistassini comptait 49 reproducteurs contre 209 en 2003. Pour la rivière Ashuapmushuan, le nombre de reproducteurs est passé de 315 à 730 en un an. Ces données peuvent paraître encourageantes pour cette période. Cependant, le nombre de reproducteurs n'a cessé de diminuer dans les rivières entre 1998 et 2001 (figure 8). La ouananiche se nourrit essentiellement d'éperlans. Or, l'éperlan est de plus en plus rare du fait des activités humaines qui perturbent les berges des rivières. La diminution de l'éperlan entraîne donc une plus forte mortalité et un faible engraissement de la ouananiche dans les rivières. À noter que la génération actuelle des éperlans est née en 1992-1993, années où les reproducteurs étaient peu nombreux. Comme le fait remarquer la RLDD (2002), la quantité de ouananiches dans les rivières régionales « reflète aussi l'état de son écosystème : la qualité de l'eau, l'abondance de nourriture ainsi que

l'impact des barrages et de la pêche ». Ajoutons que culturellement, la ouananiche est un symbole de fierté régionale.

Une consommation hydro-électrique croissante

Figure 9 : Ventes d'électricité (MWh), toutes tensions confondues, sur le territoire de Saint-Félicien, 1993-2003

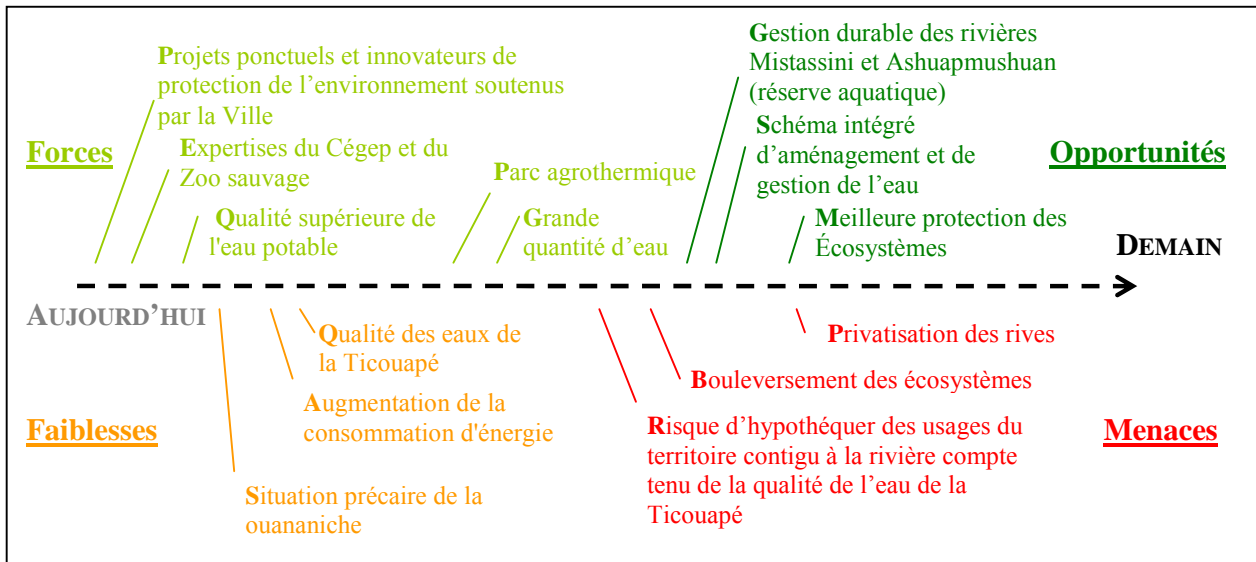


Inclus une partie de la demande industrielle
Source : Hydro-Québec, 2004

d'électricité est en forte hausse : en sept ans, il y a eu une augmentation de 22,3 % (de 1993 à 2000). Ce qui correspond à l'augmentation moyenne au Canada (Le Quotidien, 2005). Malgré des microvariations dues au climat, telles celles de 1993 et de 1995, la tendance de consommation d'électricité reste à la hausse (ligne rouge, figure 9). Par contre, si nous comparons cette variation avec celle de la région, qui est de l'ordre de 8 %, nous obtenons un écart de + 14 %. Cette variation, selon Hydro-Québec, est fortement influencée par les utilisateurs industriels de lignes à haute tension.

La consommation d'électricité repose principalement au Québec sur une énergie dite propre soit celle de l'hydro-électricité produite grâce au harnachement des rivières. Plus la demande augmente, plus les projets d'harnachement de rivières se multiplient. C'est du moins une tendance observable. A Saint-Félicien, selon les données d'Hydro-Québec, pour tout type d'utilisateur confondu, (haute tension, moyenne tension et basse tension), la consommation

Figure synthèse de l'enjeu 4



**Encadré 4
Gestion environnementale intégrée**

Le territoire félicinois regorge d'eau : il est traversé par cinq rivières dont deux grandes et bordé par le lac Saint-Jean. L'eau est une richesse naturelle, économique et culturelle dont l'histoire et l'aménagement de la région témoignent. De plus, l'eau potable y est de bonne qualité et ne requiert pas de traitement chimique en usine. Il est aujourd'hui difficile de saisir toutes les incidences et potentialités à long terme de cette richesse aquifère, d'autant que l'or bleu, une rareté dans plusieurs pays, est devenu un enjeu mondial. C'est pourquoi l'eau constitue un patrimoine inestimable qu'il importe de protéger pour l'avenir et de ne pas hypothéquer de façon définitive. Les rivières Mistassini et Ashuapmushuan nécessitent un mode de gestion concertée entre tous les acteurs territoriaux, notamment ceux qui agissent ou gèrent en amont. Comme le montre le cas de la rivière Ticouapé, une réhabilitation du milieu naturel est toujours difficile et coûteuse *a posteriori*. La gestion durable des rivières pose tout le problème du mode de coordination, de concertation entre les acteurs.

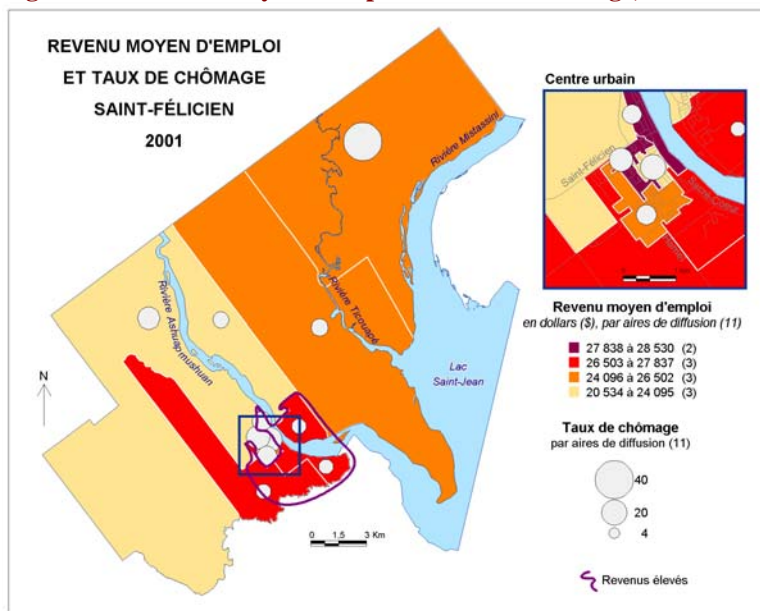
La documentation de cet enjeu montre qu'un certain nombre d'indicateurs environnementaux sont à améliorer, tel que celui de la consommation hydro-électrique des usagers et celui de la reproduction de la ouananiche. Par ailleurs, la Ville a déjà mis sur pied un certain nombre d'initiatives ponctuelles de DD, tel le projet de parc industriel agrothermique. Reste la coordination et l'intégration de toutes ces initiatives pour l'ensemble du territoire. L'Agenda 21 local sera sans doute un outil et un temps intégrateurs.

ENJEU 5. ÉCONOMIE LOCALE : CRÉATION D'EMPLOIS ET DIMINUTION DES DISPARITÉS

Tendre vers une équité intergénérationnelle est un principe de DDV. Ce qui induit aussi une équité « intragénérationnelle ». De même, réduire la pauvreté et les disparités sociospatiales découle des objectifs globaux et devient une priorité d'action dans le cadre des Agendas 21. À l'échelle microlocale, il est possible d'apprécier les écarts et les disparités économiques et spatiales, et conséquemment sociales, à l'aide des données statistiques relatives aux aires de diffusion (AD). Afin de documenter cet enjeu, les quatre paramètres suivants ont été retenus : 1) le taux de chômage, 2) le revenu moyen d'emploi, 3) la diversité du marché de l'emploi et 4) le lieu de travail.

Un taux de chômage élevé

Figure 10 : Revenu moyen d'emploi et taux de chômage, 2001



Bien que le taux de chômage à Saint-Félicien ait diminué entre 1986 et 2001, passant de 18,1 % à 14,1 %, le taux de chômage en 2001 reste plus élevé que la moyenne régionale (13,7 %) et provinciale (8,2 %) pour le recensement de 2001. C'est le secteur de Saint-Méthode où le taux de chômage est le plus élevé (figure 10), soit près de 40 %. Le secteur du centre-ville quant à lui se situe autour de 20 %. Par contre, les secteurs ruraux situés entre les rivières Ashuapmushuan et Ticouapé sont les moins touchés par le chômage (entre 8 à 10 %). De même, les taux des secteurs situés au sud de l'Ashuapmushuan sont inférieurs à la moyenne régionale.

Le taux d'activité reste sensiblement le même entre 1986 et 2001 soit environ 61 %, comparativement à 59% pour la région (2001), alors que le taux d'emploi est passé de 50,8 % en 1986 à 53 % en 2001. Il y aurait donc eu création d'emplois entre 1986 et 2001.

Revenu moyen d'emploi

En 2001, à Saint-Félicien le revenu moyen d'emploi était de 25 377 \$, soit légèrement plus élevé que la moyenne régionale (24 913 \$), mais inférieur à la moyenne provinciale (29 385 \$). En comparant ce revenu moyen, selon les AD – rappelons qu'il s'agit d'une division territoriale de Statistique Canada pour des fins de recensement – l'écart entre le plus bas et le plus haut revenu moyen d'emploi est d'environ 8 000 \$. La moitié des AD, soit 6/12, ont un revenu d'emploi inférieur à 26 000 \$. La répartition spatiale des revenus est inégale. En effet, les plus bas revenus d'emploi se retrouvent dans

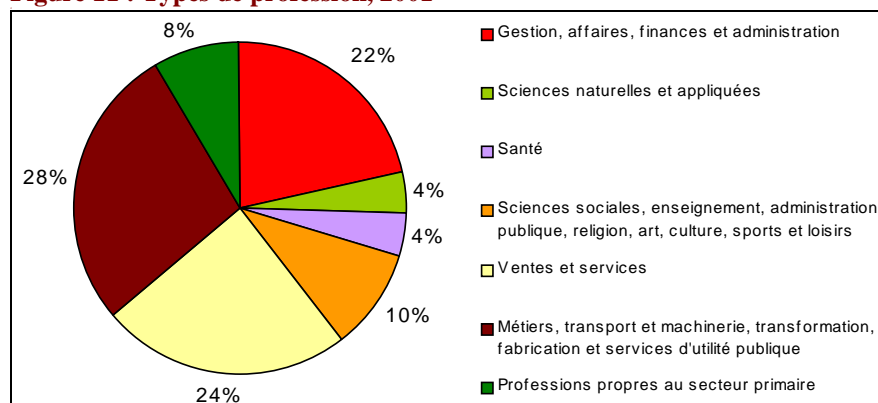
la moitié des AD du territoire (figure 10) : 1) de part et d'autre de la rivière Ashuapmushuan, 2) dans le secteur de Saint-Méthode, 3) au sud de la Rivière Ticouapé, ainsi que 4) dans deux AD du centre-ville. Les plus hauts revenus se concentrent dans une frange (en violet sur la carte) périphérique au cœur du centre-ville. Ces AD sont d'ailleurs situées sur les rives du lac Saint-Jean et de l'Ashuapmushuan.

Un marché de l'emploi diversifié

Les vocations à la fois commerciale, industrielle, agricole et de services de Saint-Félicien structurent l'emploi et conséquemment le marché du travail. Celui-ci possède une bonne diversité (figure 11). Les professions exercées par les Félicinois sont réparties en sept domaines, dont les plus importants sont :

- métiers, transport et machinerie, transformation, fabrication et services d'utilités publiques (28 %),
- ventes et les services (24 %) et
- gestion, affaires, finances et administration (22 %).

Figure 11 : Types de profession, 2001



Source : Statistique Canada, 2001a

On retrouve aussi des métiers liés à la fabrication (19 %), au commerce de détail (12 %) et à l'agriculture (10 %). Le secteur agricole représente quant à lui 14 % des entreprises à Saint-Félicien (RHDC-Canada, 2005). En terme d'industries, la population de Saint-Félicien travaille à part égale dans les industries de type secondaire et tertiaire (45 % chacune), les 10 % restant travaillent à Saint-félicien dans les industries du secteur primaire. La structure économique locale est donc bien répartie entre le secondaire et tertiaire tout en pouvant compter sur un secteur primaire significatif.

L'industrie secondaire repose essentiellement sur les activités liées au secteur forestier. En effet, sur les huit plus gros employeurs (comptant entre 100 et 499 employés), la moitié s'affaire à la transformation du bois et dépend de la forêt et de sa productivité. Fait remarquable pour une ville de cette taille, deux gros employeurs appartiennent au secteur de l'enseignement, soit le Cégep et la polyvalente. Les deux autres employeurs d'importance sont la Ville et le Zoo sauvage. Les entreprises félicinoises engagent des travailleurs résidant dans les villes avoisinantes et parfois à l'extérieur de la région.

Les Félicinois travaillent et résident dans leur localité

Les Félicinois travaillent et résident en majorité dans leur localité. En effet, 3 125 personnes travaillent à Saint-Félicien, ce qui représente 70 % de la population active. De ce nombre, 275 personnes travaillent à domicile (tableau 3). Par ailleurs, 25 % de la population occupée, soit 1 090

personnes travaillent à l'extérieur de la localité et font la navette entre Dolbeau-Mistassini ou Roberval principalement, et les centres urbains régionaux¹⁶. Enfin, 325 personnes n'auraient pas de lieu de travail fixe. Par contre, notons qu'en 1996, 1 225 personnes sont venues de l'extérieur de la région pour travailler à Saint-Félicien. Elles provenaient de vingt-quatre municipalités et de sept centres urbains (Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2004).

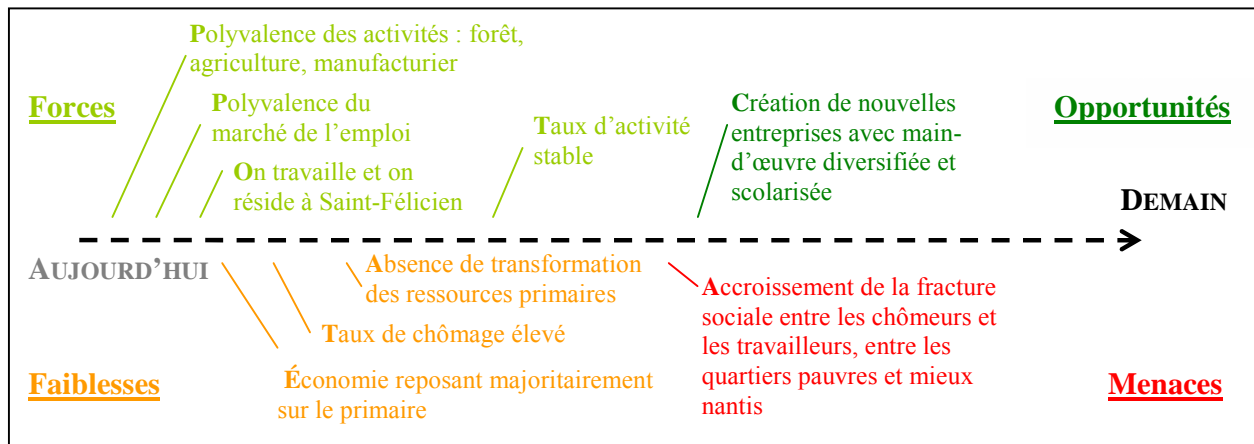
Tableau 3 : Répartition des lieux de travail, 2001

Lieu de travail fixe	3930
À Saint-Félicien	2850
Dans une autre municipalité	1090
Travail à domicile	275
Sans adresse de travail fixe	325

Source : Statistique Canada, 2001

¹⁶ Voir la carte *Flux quotidien des travailleurs sortant de Saint-Félicien*, Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'adresse suivante : http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/cartes/c2_10_1/14.html.

Figure synthèse de l'enjeu 5



Encadré 5
Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités

L'économie locale repose principalement sur les industries secondaires et tertiaires, notamment sur l'industrie forestière. Ce qui pose le problème de la diversité des activités économiques, notamment celles reliées à la transformation des produits de la forêt et de l'agriculture. Sur les huit plus grosses entreprises localisées à Saint-Félicien, quatre sont liées à l'industrie forestière. Or l'industrie forestière éprouve de nombreuses difficultés : la fermeture d'usines et l'application du rapport Coulombe sur les droits de coupe illustrent l'impact d'une restructuration industrielle à l'échelle mondiale et d'une politique québécoise de protection de l'environnement sur la dynamique territoriale locale.

À l'échelle locale, il est parfois difficile, sur la seule base d'observations et même de statistiques (taux de chômage et d'activité), d'apprécier les écarts et de mesurer les niveaux de richesse/pauvreté. Toutefois, l'analyse spatiale du revenu moyen d'emploi (ce qui exclut les autres types de revenu), permet d'illustrer un de ces écarts. Ainsi, pour plus de la moitié des aires de diffusion (6/11), divisant statistiquement le territoire et correspondant à environ la moitié de la population locale, le revenu moyen d'emploi est inférieur à 26 000 \$; une des aires de diffusion a un revenu moyen d'emploi d'environ 17 000\$.

Par ailleurs, bien que la majorité de la population active travaille et vit à Saint-Félicien, nous observons une mobilité des déplacements entre le domicile et le travail : d'une part, un millier de travailleurs se déplacent vers l'extérieur et, d'autre part, un peu plus d'un millier viennent des municipalités voisines pour travailler. Nous notons par ailleurs une grande diversification dans les types d'emplois locaux, ce qui peut signifier une polyvalence de la main-d'œuvre locale et du marché de l'emploi.

ENJEU 6 : GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CIVIQUE

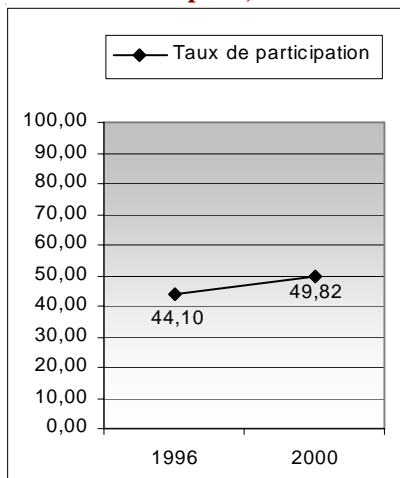
Le projet d'A 21 local implique une concertation et une participation de l'ensemble des citoyens à l'identification des problèmes et à la recherche de solutions pour améliorer les milieux, les conditions et la qualité de vie de leur territoire d'appartenance, c'est ce qu'on appelle la **gouvernance locale** ou encore nouvelle gouvernance. Autrement dit, la démocratie électorale est enrichie par une gouvernance multi-acteurs, multidimensionnelle et alimentée par une participation civique. La question de la citoyenneté est devenue si importante qu'elle fait désormais partie du programme scolaire au primaire. Cela dit, la participation civique n'est pas un automatisme et requiert un certain nombre de conditions pour induire une gouvernance locale, éclairée et partagée. À ce titre, l'A 21 constitue un lieu d'expérimentation de gouvernance locale. Trois paramètres ont été ici documentés : la représentation politique selon le sexe et l'âge, la participation aux élections municipales et la vie associative locale.

Représentation politique selon le sexe et l'âge

Une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein d'un conseil municipal a été identifiée comme un facteur de nouvelle gouvernance et de cohésion sociale. En 2005, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien est composé de quatre hommes et deux femmes. Il y a donc une représentation moindre des femmes par rapport aux hommes ; elles forment le tiers du Conseil municipal. Notons qu'aucun jeune de moins de 35 ans ne siège au Conseil municipal.

Participation aux élections municipales et aux dossiers locaux

Figure 12 : Participations aux élections municipales, 1996 et 2000

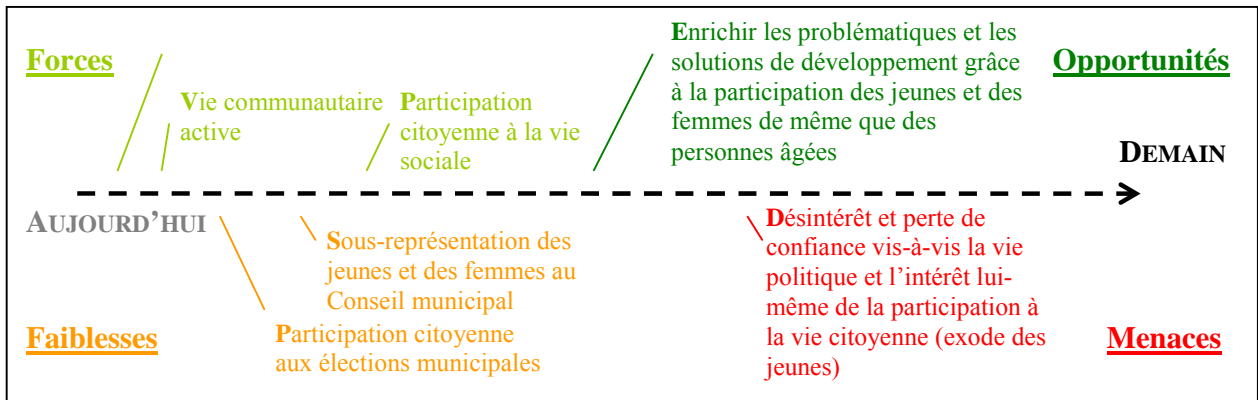


Source : Ville de Saint-Félicien, 2000a

La participation aux élections municipales est en hausse entre 1996 et 2000. En effet, en 1996, 44,10 % des électeurs inscrits sont allés voter contre 49,82 % en 2000 (figure 12), ce qui confirme une tendance générale à savoir que le taux de participation aux élections tend à diminuer (exemple, élections fédérales canadiennes). Par contre, le taux de participation à Saint-Félicien (Ville de Saint-Félicien, 2000), soit 48,8 %, est supérieur de 6 % au taux de participation du Québec (Société Radio-Canada, 2001).

Les Félicinois participent aux séances d'information et de consultation publiques. Par exemple, lors de la séance d'information sur la gestion de l'eau potable municipale (Ville de Saint-Félicien, 2004), 250 citoyens ont fait connaître leur opinion sur la stratégie présentée. Autre exemple, lors de la consultation concernant le projet de la voie de contournement du centre-ville, pas moins de 14 mémoires de citoyens ou d'organismes ont été présentés. De même, lors de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la création de la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, 35 mémoires d'organismes, dont trois issus de la municipalité et quatre de citoyens, ont été réalisés. Un de ces mémoires présenté au BAPE regroupait environ 250 signataires.

Figure synthèse de l'enjeu 6



Encadré 6
Gouvernance locale et participation civique

La participation des citoyens à la vie municipale et locale est un enjeu fort important du DDV, comme le notent plusieurs rapports internationaux. Les Félicinois participent à la vie municipale et démontrent un intérêt certain quant aux décisions qui affectent leurs conditions de vie. Toutefois, les femmes et les jeunes demeurent sous représentés au Conseil municipal. Il est reconnu que la mise en place d'un nouveau modèle de développement, plus équitable, plus solidaire et plus centré sur la réponse aux besoins humains dans le respect des capacités de support des écosystèmes, requiert les capacités et les solutions des jeunes et des femmes. La force d'un territoire étant dans la valorisation et la participation active des humains à l'édification même de ce territoire.

ENJEU 7. ÉQUITÉ ET COHÉSION SOCIALE : CONDITIONS DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

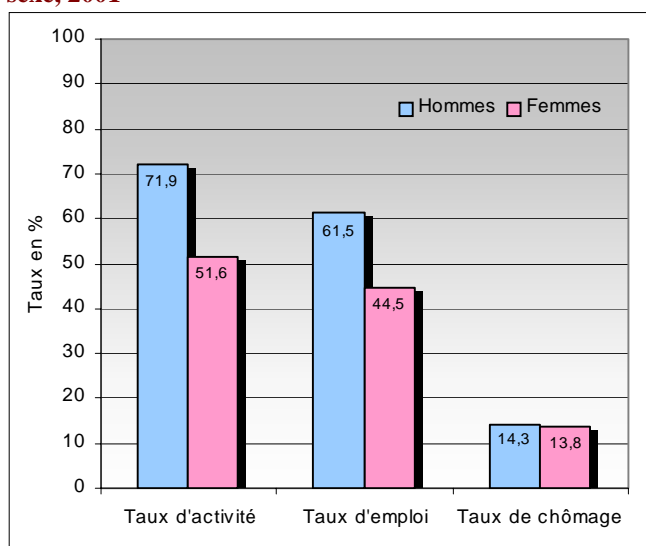
La redistribution de la richesse et le partage de l'emploi s'avèrent prioritaires lorsqu'il est question d'équité et de cohésion sociale. Ces derniers sont des remparts contre l'exclusion, l'implosion sociale et la dévitalisation d'un territoire, qu'il s'agisse d'une localité ou d'un pays. Les jeunes, les femmes et les aînés sont des groupes fragilisés qui doivent être valorisés, selon un objectif d'équité et de cohésion sociale, partie intégrante de la planification du DDV à l'échelle locale. Par exemple, l'emploi et l'activité, le logement et l'égalité des chances sont considérés comme les piliers du récent Plan français de cohésion sociale (ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale (2004). Car toute prospérité économique passe par une prospérité sociale. Pour documenter cet enjeu territorial, nous avons retenu trois grands paramètres : le partage de l'emploi, la vie communautaire et la répartition des investissements municipaux.

Des populations fragiles dans le partage de l'emploi

Les jeunes, les femmes et les aînés sont considérés comme les populations les plus fragiles socialement, car peu intégrées au marché de l'emploi. En comparant le taux d'activité et le taux d'emploi chez les hommes et les femmes de Saint-Félicien, les disparités y sont très visibles. En effet, en 2001, les hommes de 15 ans et plus ont un taux d'emploi de 61,5 % alors que celui des femmes n'est que de 44,5 % (figure 13). Même écart pour le taux d'activité qui est supérieur de 20% chez les hommes par rapport à celui des femmes (51,6 %). Quant au taux de chômage chez les femmes (13,8 %) il est légèrement moins élevé que celui des hommes (14,3 %), notamment dus aux emplois à temps partiels et de services. Au regard de ces données, il y aurait donc moins de Félicinoises que de Félicinois qui travaillent.

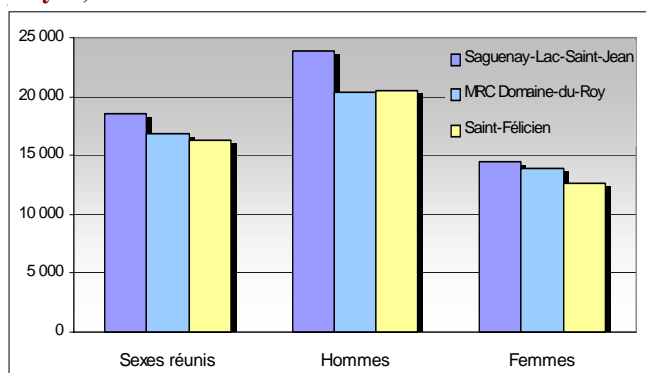
Les femmes sont d'autant plus susceptibles de vivre des situations précaires qu'elles sont monoparentales. À Saint-Félicien, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être chefs de famille : 285 femmes contre 125 hommes, soit un écart de 228 %. En outre, les femmes ont un revenu moins élevé que les hommes et, dans le cas où elles sont chefs de

Figure 13 : Participation au marché du travail selon le sexe, 2001



Source : Statistique Canada, 2001a

Figure 14 : Population de 55 ans et plus selon le revenu moyen, 2001



Source : Statistique Canada, 2001a

famille, elles vivent des situations difficiles de précarité. Par exemple, à Saint-Félicien les hommes gagnent en moyenne annuellement 33 241 \$ tandis que les femmes gagnent 16 818 \$. Cela fait un écart moyen par année de 16 423 \$, soit près du double. Ce phénomène de disparité de revenus entre les hommes et les femmes est visible dans l'ensemble de la région et s'explique, en partie, par la structure industrielle de l'économie régionale où les femmes sont sous-représentées.

Les aînés sont aussi considérés comme un groupe social fragile, compte tenu de leurs revenus. En 2001, leur revenu moyen est de 16 226 \$. En regard de la répartition en fonction du genre, l'écart est tout aussi remarquable : 20 455 \$ pour les hommes et 12 646 \$ pour les femmes (figure 14). Si nous comparons maintenant le revenu moyen dans la localité, soit 25 377 \$ par rapport à celui des aînés, soit 16 226 \$, l'écart est plus que significatif. Dans un contexte de vieillissement de la population, où 22 % de la population ont plus de 55 ans, cette situation pourrait entraîner un effet d'appauvrissement. Être à la retraite signifierait-il alors s'appauvrir?

Les jeunes entre 15 et 24 ans sont eux aussi très vulnérables par rapport à leur insertion sur le marché du travail. Le quart des jeunes de 15 à 24 ans est au chômage à Saint-Félicien, soit 25 % des forces vives. Cela risque-t-il d'entraîner un phénomène d'exclusion et de décomposition sociales? Cela pose sans doute le problème d'équité intergénérationnelle. La situation de ces groupes sociaux n'est peut-être pas atypique par rapport aux autres villes régionales, mais cela pose le problème des priorités par rapport un plan d'action de DD local où la qualité de vie, l'équité sociale et la cohésion sociale sont des dimensions centrales. Cela n'incite sans doute pas les jeunes à vivre et travailler en région.

Enfin en 2001, 41% des 1 145 ménages locataires consacrent plus de 30% de leur revenu au paiement de leur loyer, soit environ 450 ménages. En terme de pauvreté, la part de salaire consacrée au loyer est un bon indicateur de précarité sociale: consacrer plus de 30% de son revenu au paiement de son loyer indique une situation critique. Ainsi à Saint-Félicien, selon cet indicateur, 41% des ménages louant un appartement seraient susceptibles de vivre une situation de pauvreté.

À noter aussi qu'en 2001, 13% de la population félicinoise de 15 ans et plus perçoit un revenu inférieur aux seuils de faible revenu¹⁷. (SFR). Il est important de souligner que le SFR n'est pas un seuil de pauvreté. Il permet de cibler les populations qui sont nettement désavantagées par rapport à la moyenne (Statistique Canada, 2001a)

Tableau 4 : Répartition des organismes à but non lucratif (OBNL) selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Nombre
Culture, sports et loisirs	60
Éducation et recherche	7
Santé	9
Services sociaux	22
Environnement	3
Développement local et logement	9
Services juridiques et défense des droits	4
Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	3
Activités internationales	0
Associations professionnelles et syndicats	1
Organisation non dénommées ailleurs	2
Nombre total d'OSBL	120

Source : Ville de Saint-Félicien, 2004c

¹⁷ « Les seuils de faible revenu sont fondés sur certaines compositions du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population. » (Statistique Canada, 2001a).

Une vie communautaire active

En 2004, plus d'une centaine d'organismes à but non lucratif (OBNL) oeuvraient dans la communauté félicinoise et participaient à l'amélioration des conditions de vie. Ce qui est un atout important pour la cohésion sociale. La moitié des OBNL se retrouve dans la catégorie des loisirs, soit pour les sports ou pour la culture (tableau 4). Ils offrent de nombreuses activités pour tous les âges. Par exemple, les organismes culturels offrent des activités relatives à la musique et au théâtre. Les organismes à vocation environnementale sont au nombre de trois et leurs actions concernent notamment la protection de la biodiversité boréale et la conservation de l'environnement. Enfin, le secteur de la recherche et de l'éducation peut compter sur six organisations d'importance. En effet, la communauté dispose d'un Cégep offrant notamment une spécialité recherchée, soit la Techniques de milieu naturel, d'une école polyvalente, de trois écoles primaires et d'un centre d'alphabétisation.

Les services sociaux aux citoyens représentent aussi une part significative de l'activité bénévole citoyenne, puisque 17 % des OBNL consacrent leurs efforts à améliorer les conditions de vie locales et celles des plus démunis tels des centres de la petite enfance, des services aux familles monoparentales, des services de dépannage vestimentaire, etc.

Des infrastructures culturelles et de loisirs diversifiées

En terme d'activités culturelles et sportives, Saint-Félicien dispose de nombreuses infrastructures. Outre ses 60 associations de culture, sports et loisirs (voir enjeu 7), Saint-Félicien dispose d'infrastructures et de services. En effet, le *Guide touristique officiel du Saguenay—Lac-Saint-Jean 2004-2005* (ATR, 2004) n'en dénombre pas moins de 28, à caractère aussi bien culturel, sportif que de loisirs, privés et publics. Ils comprennent :

- 1 centre d'interprétation de la nature, soit le Zoo sauvage, attrait touristique québécois;
- 2 évènements culturels récurrents (théâtre d'été, exposition agricole);
- 6 entreprises proposant des produits culturels, artisanaux ou de terroirs;
- 4 quais publics et/ou rampes de mise à l'eau;
- 1 parc proposant des activités de chasse et pêche;
- 1 société proposant des excursions et des expéditions guidées;
- 8 hôtels, 10 gîtes et 3 résidences de tourisms;
- 6 restaurants;
- 1 cinéma (Zoo sauvage), 2 salles de spectacle (Cégep, polyvalente);
- 1 centre récréatif, 1 centre de conditionnement physique, 1 aréna;
- 10 parcs municipaux pour une superficie totale de 31 007 m².

La Ville gère ces parcs et espaces verts qui sont repartis sur l'ensemble du territoire tant dans les milieux urbains que les milieux ruraux. La présence de ces infrastructures est un atout certain. Cependant, les investissements municipaux dans le secteur des loisirs et de la culture sont peu nombreux par rapport à ceux faits pour les infrastructures routières, par exemple (voir le point suivant).

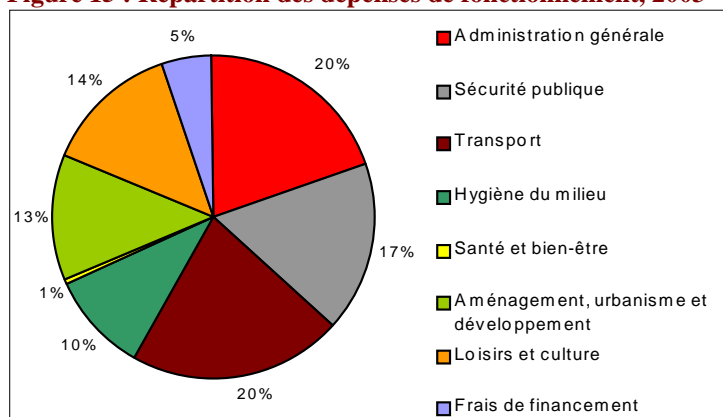
La participation aux activités culturelles et de loisir est d'ailleurs largement soutenue et encouragée par la Ville. À titre d'exemples, citons le financement de la programmation du service des loisirs à

hauteur de 50% pour les moins de 18 ans, les concerts Jeunesse musicale gratuits pour l'ensemble de la communauté, la gratuité des parcs et des espaces de jeux pour enfants, la prise en charge de l'intégralité du déficit de l'aréna et du centre Toboski, etc.

La répartition des investissements municipaux

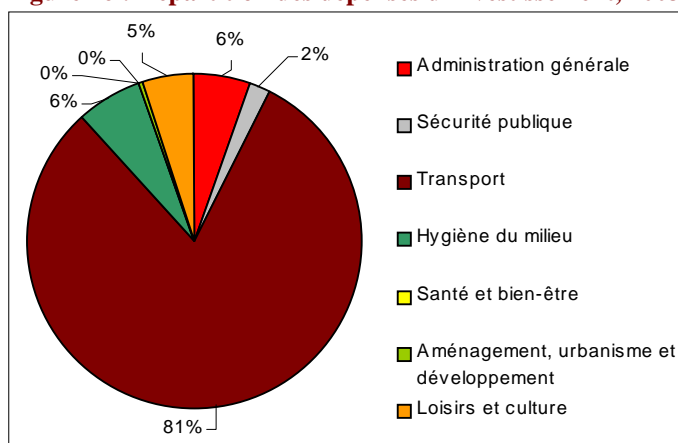
La Ville de Saint-Félicien jouit d'une bonne santé financière : elle dispose d'un budget municipal d'environ 12 M \$ alors que la dette à long terme atteint 8,5 M \$ (chiffres 2003). Les dépenses de fonctionnement de la Ville se déclinent en huit secteurs (figure 15). L'administration générale, la sécurité publique et le transport se partagent près de 60 % des dépenses de fonctionnement. Les loisirs et la culture, l'aménagement, le développement ainsi que l'hygiène du milieu se partagent 37 % du budget de fonctionnement. À noter que le poste santé et bien-être ne représente que 1 % des dépenses de fonctionnement. Cette part du budget a servi à combler une partie du déficit de l'Office nationale d'habitation s'il y a lieu. Bien que la santé et le bien-être soit de compétence provinciale, ce poste n'apparaît pas au budget d'investissements de 2003 (figure 16). Depuis 2000, il n'y a pas eu d'investissements au fonds spécial de financement pour les activités communautaires contrairement aux années précédentes.

Figure 15 : Répartition des dépenses de fonctionnement, 2003



Source : Ville de Saint-Félicien, 2003

Figure 16 : Répartition des dépenses d'investissement, 2003

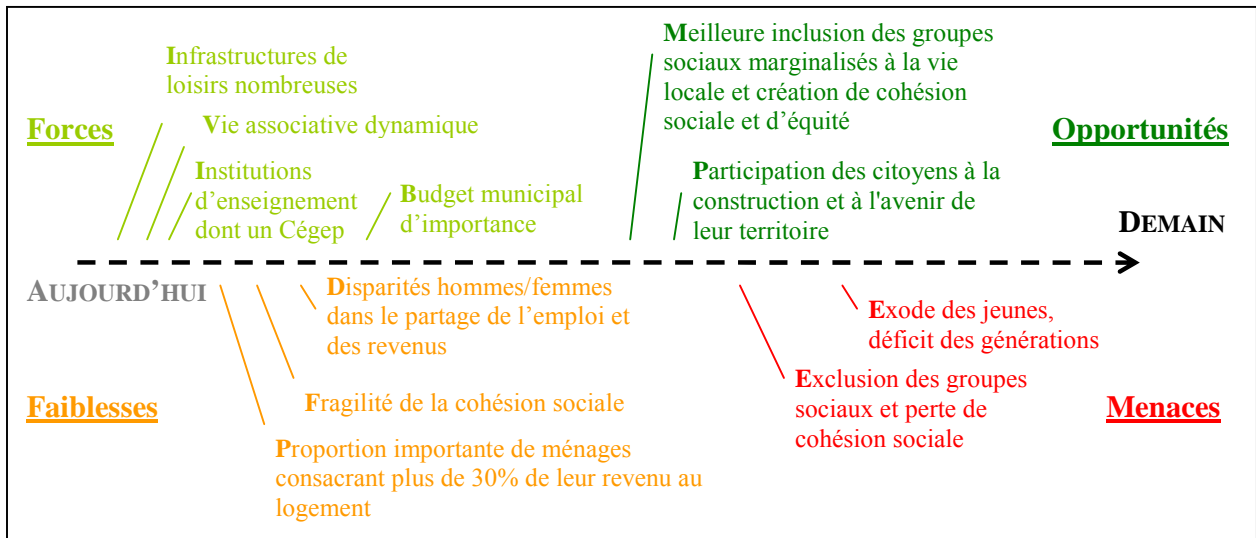


Source : Ville de Saint-Félicien, 2003

En résumé, c'est le secteur des transports qui a bénéficié de 80 % des dépenses d'investissements en 2003 (figure 16). D'ailleurs, cette polarisation a débuté il y a quelques années. En effet, en 1998, c'est le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme qui percevait 52 % des investissements, contre 23 % pour le transport. En 1999, la sécurité publique ainsi que le transport percevaient chacun 30 % des investissements. À partir de 2000, les investissements dans le transport ont augmenté passant de 66 % en 2001 à 80 % en 2003. Le transfert de la responsabilité de l'entretien des routes du provincial vers le

municipal et le projet de la voie de contournement expliquent sans doute cet accroissement de la part du transport dans le budget municipal. Mais, si nous comparons le financement de l'ensemble des secteurs, entre les budgets de 1998-1999 et 2002-2003, tous ont bénéficié d'investissements importants.

Figure synthèse de l'enjeu 7



Encadré 7
Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique

L'enjeu, tant local que global, sur l'équité et la cohésion sociale montre toute l'importance du renforcement du pôle social dans un processus de DD. À l'image de sa région d'appartenance, une partie de la population félicinoise se retrouve en situation de précarité économique. Le développement du territoire se retrouve ainsi hypothéqué, car privé de l'inclusion équitable d'une partie des jeunes et des femmes sur le marché de l'emploi et dans les lieux décisionnels. Cette situation fragilise le développement local, car toute prospérité économique repose sur un développement viable, c'est-à-dire équitable et producteur de cohésion sociale. Or la différenciation des revenus chez les femmes, les jeunes et les aînés, de même que leur peu de présence sur les lieux décisionnels menacent la cohésion sociale. De même, la participation des groupes sociaux et communautaires est un facteur clef afin de permettre l'émergence d'un nouveau modèle de développement. Or comment réaliser un tel développement si une large partie de la population doit d'abord assurer sa survie? La présence d'une vie associative dynamique, d'infrastructures de loisirs diversifiées et d'institutions d'enseignement contribue sans aucun doute à une meilleure insertion et inclusion sociales. Comment une municipalité peut-elle travailler, de concert avec l'ensemble des institutions et des intervenants, au redressement de l'iniquité sociale et économique afin de permettre une meilleure distribution de la richesse, de mettre à profit l'ensemble des citoyens, quel que soit leur genre ou leur âge, en vue d'une mobilisation vers un DD? Comment les ressources municipales peuvent-elles venir en appui à une répartition plus équitable des ressources et des secteurs tout en favorisant une cohésion sociale? La planification d'un plan de DDV à l'échelle locale est sans doute une voie prometteuse.

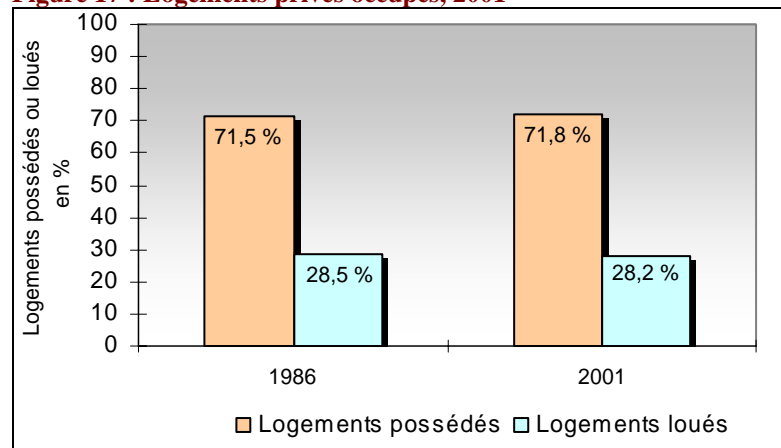
ENJEU 8. QUALITÉ DE VIE : CONCEPT INTÉGRATEUR DU DDV

La qualité de vie est souvent invoquée comme élément justificatif pour la prise de décisions, voire même comme finalité du développement ou de tout changement planifié, qu'il s'agisse d'un programme, d'une politique ou d'un projet. Mais qu'englobe au juste le concept de qualité de vie? Comment mesurer ce dernier? De façon objective ou subjective ou les deux à la fois? On reconnaît aujourd'hui que les perceptions quant à la qualité de vie sont aussi importantes que les données dites objectives et quantitatives. Ce qui veut dire que, par exemple, le niveau de satisfaction de la collectivité par rapport à la qualité de vie locale ou par rapport à des aspects particuliers comme la santé ou l'égalité des chances par rapport à l'emploi sont non seulement des données importantes mais sont des facteurs de DDV¹⁸. La qualité de vie se décompose en diverses dimensions comme les conditions de vie, les niveaux de vie et le mode de vie. C'est un concept intégrateur et à ce titre il peut recouvrir de multiples paramètres, tel le logement, la santé, l'environnement, la culture, etc. Pour les fins de cet état des lieux, nous avons retenu comme paramètres pour brosser à grands traits la qualité de vie à Saint-Félicien : l'accès à la propriété, la revitalisation du centre-ville et la santé.

L'accessibilité à la propriété

Les petites et moyennes villes du Québec offrent en général une accessibilité plus grande à la propriété privée. À Saint-Félicien, il y a plus de logements possédés que loués (figure 17). Compte tenu de la fragmentation des familles, le nombre de logements a toutefois fortement augmenté entre 1986 et 2001. En 1986, on comptait 2 970 logements privés occupés contre 4 065 en 2001, soit une augmentation de 36,9 %. Toutefois, la répartition entre les logements possédés et les logements loués ne s'est pas modifiée : il y a toujours environ trois propriétaires pour un locataire à Saint-Félicien.

Figure 17 : Logements privés occupés, 2001



Source : Statistique Canada, 2001a

À prime abord, se loger à Saint-Félicien ne semble pas problématique, du moins en théorie, et pour un logement de type standard, puisque le taux de vacance est de 5 % (SCHL, 2004), la moyenne québécoise étant de 1,3 %. Cependant, pour les appartements d'une chambre à coucher, le taux de vacance n'est que de 2,7 % alors qu'il est nul pour les studios. Même si l'offre de logement à Saint-Félicien est supérieure à la demande, il reste que l'offre manque de diversité, notamment en regard du vieillissement de la population : les besoins ne sont pas les mêmes que l'on soit une famille ou un

¹⁸ À ce sujet, voir l'enquête longitudinale (1997-2002) sur les perceptions des Almatois quant à leur qualité de vie et les rapports de recherche à cet effet dans les annexes du site Web : GAGNON, Christiane (sous la direction de) (2002). Modélisation du suivi des impacts sociaux de l'aluminerie d'Alma, [En ligne]. <http://www.uqac.ca/msiaa> (Page consultée le 6 septembre 2004)

couple de personnes âgées. Enfin, bien que les prix des loyers soient abordables, pour les populations en situation de précarité économique ou ayant de nombreux enfants, le coût du loyer reste tout de même élevé.

Un centre ville en voie de revitalisation

Le centre-ville de Saint-Félicien, à l'instar des pôles urbains nord-américains, connaît un processus de dévitalisation importante à plusieurs niveaux :

- démographique : déclin de la population, vieillissement de la population etc.,
- familial : forte proportion de familles monoparentales et de ménages de petite taille,
- qualité de la vie : accession à la propriété pour les familles à faible revenu, vétusté des habitations,
- emploi : difficultés d'intégration pour un type de main-d'œuvre et, paradoxalement, besoins non comblés pour une main-d'œuvre qualifiée (Légaré, 2003).

La Ville, consciente de ces problèmes, a décidé de mettre en œuvre un plan de revitalisation autour de quatre volets d'intervention : l'organisation de la démarche de revitalisation, le développement économique et commercial, l'animation et la promotion et les interventions physiques. Le projet a débuté en février 2001 avec la création du Comité de revitalisation du centre-ville de Saint-Félicien. Les citoyens ont participé activement à la démarche puisqu'ils ont non seulement été à l'origine du choix des volets mais aussi directement impliqués dans leur analyse par le biais de nombreuses activités organisées tout au long de la démarche. Des projets structuraux ont été identifiés et sont déjà en cours de réalisation, telle la réalisation du Parc Sacré-Cœur, les rénovations de la Place de l'hôtel de ville et de la Maison de la culture, dont la bibliothèque municipale, qui font désormais partie d'un seul et même bâtiment (Légaré, 2003). Revitaliser le centre-ville semble une condition pour améliorer la qualité de vie des citoyens qui y vivent afin de permettre à la communauté de s'approprier un espace commun, de développer un sentiment d'appartenance à un milieu de vie riche et dynamique. Ce projet de revitalisation du centre-ville, qui a été mené par la Ville, illustre tout l'intérêt de mettre à profit la collectivité locale dans l'aménagement urbain et conséquemment dans la dynamisation du développement viable. Plus particulièrement, la réussite de cette revitalisation repose sur la participation des acteurs concernés, soit les commerçants et les propriétaires résidentiels.

La santé publique : un secteur à améliorer

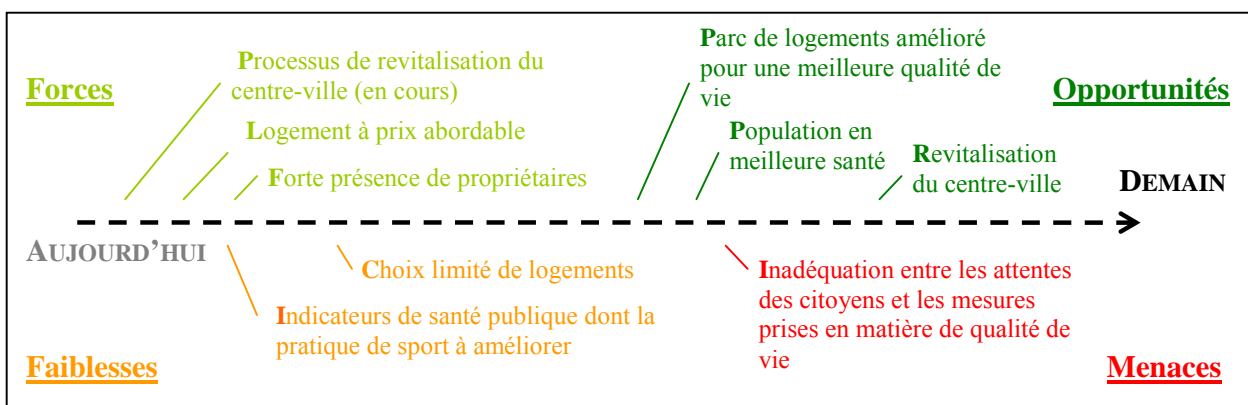
Selon des indicateurs quantitatifs de la santé publique du SLSJ (Couture, 2000), la santé publique de la population de Saint-Félicien serait quelque peu inquiétante, comme d'ailleurs celle la population régionale. En effet, les études démontrent que :

- 13,8 % des 18-74 ans disent avoir des habitudes alimentaires médiocres, ce qui est égal au taux régional,
- 27,4 % des plus de 18 ans sont des fumeurs, soit une moyenne quelque peu inférieure à celle régionale,
- 46,4 % des plus de 18 ans ne pratiquent pas suffisamment d'activités de loisirs, soit un taux quelque peu inférieur au taux régional,

- 6,9 % des nouveau-nés ont un faible poids, soit un taux légèrement supérieur à celui régional (Couture, 2000).

Il y a à Saint-Félicien neuf OBNL dans le domaine de la santé dont un Centre local de services sociaux (CLSC). Les huit autres organismes interviennent dans les domaines de l'aide aux personnes souffrant de maladies ou d'handicaps spécifiques. Au niveau du budget municipal, il est intéressant de constater que les dépenses en terme d'hygiène du milieu sont pratiquement inexistantes (voir enjeu 7). Par ailleurs, une connaissance plus fine des perceptions sur la qualité et les habitudes de vie et les facteurs de risque de la population félicinoise permettrait de mieux répondre aux besoins de celle-ci, d'adopter de mesures appropriées, bref d'améliorer la santé publique de la population, notamment par des programmes de prévention et de participation sportive.

Figure synthèse de l'enjeu 8



Encadré 8

Qualité de vie : concept intégrateur du DDV

Malgré la prédominance des propriétaires par rapport aux locataires, malgré une offre de logement acceptable, la question de l'accès à des logements appropriés en fonction des clientèles et l'accès au logement social demeurent problématiques. Les efforts de la Ville pour mettre en branle la revitalisation de son centre-ville, selon une approche participative, ont donné des fruits. Les indicateurs relatifs à l'accès et à la qualité (vétusté) du logement, notamment pour les plus démunis, sont à inscrire dans un suivi en continu (pour en mesurer l'amélioration), ce besoin étant considéré comme fondamental du point de vue du développement durable et viable. En effet, la qualité et la pertinence du logement disponible dans une municipalité « est souvent un point de départ pour [...] créer un milieu sûr et favorable pour élever des enfants, obtenir des services publics et privés et constituer un réseau de liens – un élément essentiel à la cohésion sociale de la collectivité » (SCHL, 2004). Enfin, un portrait plus exhaustif de la qualité de vie à Saint-Félicien, à partir des perceptions de citoyens, permettrait d'identifier des priorités et de mieux saisir les dimensions de la qualité de vie perçue et vécue afin de pouvoir mettre en œuvre les actions pour mieux y répondre et ainsi consolider la sédentarité des citoyens et inciter le choix de cette communauté comme milieu de vie et de travail.

CONCLUSION

Sur la base d'un état des lieux qui est déjà une représentation à grands traits d'une communauté, il serait inopportun de faire une conclusion synthèse compte tenu de la variété des enjeux de DDV traités. Toutefois, nous croyons que le tableau ci-dessous est en soi une synthèse; il permet de compiler l'ensemble des éléments d'analyse et de dégager quelques généralités.

Tableau 5 : Éléments stratégiques concernant les enjeux de DDV de Saint-Félicien

Enjeux	Faiblesses	Menaces	Forces	Opportunités
Enjeu 1 Redressement de la décroissance démographique	- Ralentissement de la croissance démographique - Vieillesse de la population	- Exode des jeunes, déficit des générations - Continuité de la décroissance démographique	- Croissance de la population sur 25 ans - Diversité de scolarisation - Arrivée annuelle de jeunes du Québec inscrits au Cégep en Technique milieu naturel	- Intégration des jeunes et des aînées à la vie municipale
Enjeu 2 Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement intégré et durable	- Proximité des usages et leur niveau potentiel de frictions - Reconversion des résidences secondaires en principales	- Étalement urbain - Conflits d'usages potentiels	- Occupation du territoire diversifiée	- Concertation de tous les acteurs - Création de zones tampons
Enjeu 3 Un transport urbain non centré sur la voiture	- Sécurité routière - Trafic lourd au centre-ville - Absence de transport en commun	- Augmentation de la destruction du tissu urbain et piétonnier par une domination du transport automobile - Augmentation de la pollution atmosphérique et des problèmes de santé rattachés - Renforcement de l'étalement urbain et de l'empiètement de l'urbain sur le rural	- Initiatives individuelles et organisées de co-voiturage - Pistes cyclables	- Mise en place de modes de transports alternatifs et adaptés - Attraction de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises par des mesures de transport durables
Enjeu 4 Gestion environnementale intégrée	- Qualité des eaux de la Ticouapé - Augmentation de la consommation d'énergie - Situation précaire de la ouananiche	- Risque d'hypothéquer des usages du territoire contigu à la rivière compte tenu de la qualité de l'eau de la Ticouapé - Bouleversement des écosystèmes - Privatisation des rives	- Grande quantité d'eau - Qualité supérieure de l'eau potable - Projets ponctuels et innovateurs de protection de l'environnement soutenus par la Ville - Expertises du Cégep et du Zoo sauvage - Parc agrothermique	- Gestion durable des rivières Mistassini et Ashuapmushuan (réserve aquatique) - Meilleure protection des écosystèmes - Schéma intégré d'aménagement et de gestion de l'eau
Enjeu 5 Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités	- Taux de chômage élevé - Économie reposant majoritairement sur le primaire - Absence de transformation des ressources primaires	- Accroissement de la fracture sociale entre les chômeurs et les travailleurs, entre les quartiers pauvres et mieux nantis	- Polyvalence du marché de l'emploi - Polyvalence des activités : forêt, agriculture, manufacturier - On travaille et on réside à Saint-Félicien- - Taux d'activité stable	- Création de nouvelles entreprises avec main-d'œuvre diversifiée et scolarisée
Enjeu 6 Gouvernance locale et participation civique	- Participation citoyenne aux élections municipales - Sous-représentation des jeunes et des femmes au Conseil municipal	- Désintérêt et perte de confiance vis-à-vis la vie politique et l'intérêt lui-même de la participation à la vie citoyenne	- Vie communautaire active - Participation citoyenne à la vie sociale - Organismes communautaires nombreux et diversifiés	- Enrichir les problématiques et les solutions de développement grâce à la participation des jeunes et des femmes de même que des personnes âgées
Enjeu 7 Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique	- Proportion importante de ménages consacrant plus de 30% de leur revenu au logement - Disparités hommes/femmes dans le partage de l'emploi et des revenus - Fragilité de la cohésion sociale	- Exode des jeunes, déficit des générations - Exclusion des groupes sociaux et perte de cohésion sociale	- Vie associative dynamique - Infrastructures de loisirs nombreuses - Institutions d'enseignement dont un Cégep - Budget municipal d'importance	- Meilleure inclusion des groupes sociaux marginalisés à la vie locale et création de cohésion sociale et d'équité - Participation des citoyens à la construction et à l'avenir de leur territoire
Enjeu 8 Qualité de vie : concept intégrateur du DDV	- Coût élevé des loyers pour les ménages à faible revenu - Indicateurs de santé publique dont la pratique de sport à améliorer - Choix limité de logements	- Inadéquation entre les attentes des citoyens et les mesures prises en matière de qualité de vie	- Logement à prix abordable - Processus de revitalisation du centre-ville (en cours) - Forte présence de propriétaires	- Parc de logements amélioré pour une meilleure qualité de vie - Population en meilleure santé - Revitalisation du centre-ville

Sur la base de cette synthèse, il est possible de déduire qu'il existe à Saint-Félicien autant de forces que de faiblesses. Les opportunités à saisir sont multiples. Une première opportunité consiste à favoriser l'intégration des jeunes, des aînées et des femmes ainsi que celle des populations marginalisées, dans une démarche de planification et de revitalisation de la dynamique territoriale et ce, afin de créer une cohésion sociale, un sentiment d'équité et une participation aux activités économiques sur le territoire. Une deuxième opportunité vise la mise en œuvre graduelle d'un système de gestion intégrée de DD des ressources, impliquant l'ensemble des opérations, privées et publiques, qui affectent la qualité du territoire. Enfin, une troisième opportunité consiste à la valorisation de la qualité de vie, cette dernière étant un facteur

- 1) de santé publique,
- 2) d'attraction des nouveaux ménages et de nouvelles entreprises, notamment grâce à la création d'un transport adapté, à la revitalisation du centre-ville ou à l'amélioration du parc du logement,
- 3) de bien-être global des Félicinois et Félicinoises qui désirent poursuivre un projet de vie au sein de la communauté.

Saisir aujourd'hui les opportunités prévient, selon nous, une perte de maîtrise sociale du développement du territoire, sous la pression des menaces actuelles et futures, internes et externes. Ces menaces qui fragilisent le territoire se manifestent en termes démographiques (exode des jeunes et déficit des générations, décroissance démographique), sociaux (accroissement de la fracture sociale, désintérêt et perte de confiance vis-à-vis de la vie politique), et environnementaux (bouleversement des écosystèmes, risques d'hypothéquer les usages du territoire, augmentation de la pollution). Saisir ensemble les opportunités et mieux contrôler les menaces contribuent au mieux vivre, difficile défi contemporain. Saisir ensemble les opportunités et mieux contrôler les menaces deviennent alors les deux faces d'une même médaille en vue de la conception d'un véritable projet de territoire fédérateur et rassembleur.

Cet État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable viable, constitue une première étape en vue de la tenue des ateliers de formation et d'information par le CQDD. Dans le cadre de l'opération Agenda 21 local, lancée le 23 février 2005 (annexe 1), le présent document sera validé par divers acteurs et comités lors des ateliers et tout au long de l'opération. Ainsi, cet état des lieux sera bonifié, nuancé et illustré par les divers points de vue au sein de la collectivité. Il servira de base à la rédaction finale d'un état des lieux révisé qui inclura les priorités d'action dégagées lors de la démarche.

Cet état des lieux ne couvre pas l'ensemble de la réalité mais se veut une photo, une représentation du territoire félicinois, à un moment de son évolution, sur la base d'un choix de paramètres limités liés au DDV. Il participe d'une démarche plus globale en vue de définir des priorités et un plan d'action de DD avec l'objectif de construire ensemble, avec l'appui des élus et des leaders, un projet de territoire actuel et prospectif permettant à la collectivité de renforcer son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLO TRANSPORT (2004). *Allo transport : c'est un départ*. Saint-Félicien, 2p. Communiqué de presse.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2004). *Guide touristique officiel du Saguenay—Lac-Saint-Jean 2004-2005*. Chicoutimi, 177 p.
- ATLAS ÉLECTRONIQUE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2004). *Atlas électronique du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, [En ligne]. <http://www.uqac.ca/atlas/> (Page consultée en novembre 2004).
- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (1999). *Bilan environnemental régional 1988-1999 : états généraux de l'environnement 1999*. Alma, 888 p.
- COUTURE, Régis (2000). *Enquête psychosociale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*. Direction de santé publique. [Extrait] Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux 02, Chicoutimi, 1p.
- DESCHENAUX, Chantal. (2003). *Indicateurs et développement durable : Le cas d'Air-Valais en tant qu'Agenda 21 local* in DA CUNHA, Antonio. et RUEGG, Jean *Développement durable et aménagement du territoire*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 360p.
- GAGNON, Christiane (2002). *Modélisation du suivi des impacts sociaux de l'aluminerie d'Alma*, [En ligne]. <http://www.uqac.ca/msiaa> (Page consultée le 6 septembre 2004)
- GAGNON, Christiane (sous la direction de) (1999). *Alma et sa région d'appartenance : Portrait de référence*. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 35 p.
- GAUTHIER, Omer (2001, communication personnelle). *Tableau 1. Résultats de pêche à la Ouananiche sur le Lac-Saint-Jean dans les cinq secteurs de référence*. Société de la faune et des parcs du Québec, Jonquière, document non publié, 1 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2005) *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, [En ligne]. <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/p-41.1/20050211/tout.html> (Page consultée le 21 février 2005).
- GROUPES PAGES JAUNES ET CIE (2004) *Saguenay/Lac-Saint-Jean et environs*. Bell Canada, 344p.
- HÉBERT, Serge (2001, communication personnelle) *Tableau Ms excel : iqbp90-2000.xls*. Ministère de l'environnement, Direction du suivi sur l'état de l'environnement, Québec, 1p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *Site officiel de l'Institut de la statistique du Québec*, [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/> (Page consultée en janvier 2005).

INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENTAL INITIATIVES (2004). *Site officiel de l'ICLEI*, [En ligne] <http://www.iclei.org/> (Page consultée en janvier 2005).

LEGARÉ, Michel (2003). *Le processus de revitalisation du Centre-Ville de Saint-Félicien*. Allocution présentée dans le cadre d'une journée de formation organisée par le Service d'aide à la rénovation patrimoniale le 19 février 2003. Ville de Saint-Félicien, Saint-Félicien, 39 p.

LÉGARÉ, Michel (1999). *Étude sur le problème de l'étalement urbain en milieu rural de 1985 à 1997*. Ville de Saint-Félicien, Saint-Félicien, 70 p.

LE QUOTIDIEN (2005). *Canadiens et Américains consomment plus*. Nouvelles générales, jeudi 24 mars 2005, p. 20.

LESALES, Murielle et CLODION, Harvey (2002). *Monographie de la ville de Saint-Anne*. Martinique, 56p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2005). *Productivité et superficies cultivées à Saint-Félicien*. Alma, document non publié, 1p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2004). *Plan de développement durable du Québec (2004)*. Québec, 44p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE (2004). *Le Plan de cohésion sociale, une dynamique nationale* [En ligne]. http://www.premierministre.gouv.fr/information/actualites_20/plan_cohesion_sociale_51238.html (Page consultée le 30 mars 2005)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (2003a). *Caractérisation et réhabilitation du bassin versant de la rivière Ticouapé*. Comité de bassin versant provisoire de la rivière Ticouapé. Québec, 111p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (2003b). *Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan. Plan de conservation*. Québec, 8p.

MINISTÈRE DE TRANSPORTS DU QUÉBEC (2002). *Plan de transport du Saguenay—Lac-Saint-Jean*. Montréal, 88 p.

ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (2003). *Déclaration de Johannesburg*. Division du développement durable, *Johannesburg*, 5p.

ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (1997). *Protocole de Kyoto*. Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Kyoto, 24p.

REGROUPEMENT ACTION JEUNESSE 02 (2003). *La stratégie migration*, [En ligne]. <http://www.raj-02.qc.ca/> (Page consultée en mars 2005).

RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2002). *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Alma, 125 p.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES-CANADA (2005). *Moteur d'interrogation des entreprises locales*, [En ligne]. <http://www150.hrdc-drhc.gc.ca/asp/selb-miel/rechercher.asp> (Page consultée en janvier 2005).

ROCHE, Vincent et GAGNON, Christiane (2004). *Éléments d'argumentation en faveur de l'introduction des Agendas 21 locaux au Québec*. Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Cahier de recherche R-05-2004, Université du Québec à Montréal, 79 p. et annexes.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2004), *L'Observateur du logement au Canada*, [En ligne]. <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/obloca/index.cfm> (Page consultée le 15 décembre 2004).

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (2001). *Les municipales*, [En ligne] <http://www.src.ca/nouvelles/municipales/> (Page mise en ligne le 1^{er} décembre 2001).

STATISTIQUE CANADA (2001a). *Recensement de la population*.

STATISTIQUE CANADA (2001b). *Dictionnaire du recensement 2001, référence*. 424 p.

STATISTIQUE CANADA (1986). *Recensement de la population*.

TESSIER, Jean-Luc (2004, 9 novembre). *Évolution des ventes période 1993-2003 municipalités de Saint-Félicien et Saint-Méthode*. Ingénieur planification, Hydroquébec [Courrier électronique à Emmanuelle Arth], [En ligne]. Adresse par courrier électronique : Emmanuelle_Arth@uqac.ca.

THEYS, Jacques. (2002). *L'approche territoriale du développement durable: condition d'une prise en compte de sa dimension sociale*. Développement Durable et Territoires. Dossier 1: 1-18, [En ligne]. <http://www.revue-ddt.org>

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2004a). *Règlement sur le zonage*. Extraits du Règlement #03-600 chapitres 7.5 et 7.10. Saint-Félicien, 142p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2004b). *Indices de performances*. Service des travaux publics. Document non publié, Saint-Félicien, 1 p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2004c). *Liste des organisations à but non-lucratif sur le territoire municipale*. Document non publié, Saint-Félicien, 6 p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2003). *Rapport financier 2003. Exercice terminé le 31 décembre*. Saint-Félicien, 54p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2002). *Rapport financier 2002. Exercice terminé le 31 décembre*. Saint-Félicien, 55p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2001). *Rapport financier 2002. Exercice terminé le 31 décembre.* Saint-Félicien, 56p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2000a). *Résultats officiels des élections de la ville de Saint-Félicien pour l'élection générale du 5 novembre 2000.* Données compilées par Michel Légaré, président d'élection, Saint-Félicien, 5 p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (2000b). *Rapport financier 2002. Exercice terminé le 31 décembre.* Saint-Félicien, 56p.

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (1999). *Rapport financier 2002. Exercice terminé le 31 décembre.* Saint-Félicien, 67p.

ANNEXES

Communiqué de presses

Sorel-Tracy, le 23 février 2005

C'est avec une grande fierté que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) s'associe à la ville de Sorel-Tracy pour annoncer le lancement des travaux qui mèneront à la réalisation d'un Agenda 21 local pour la ville, un projet novateur au Québec.

Le CRE Montérégie contribue depuis plusieurs années à la réflexion et aux actions visant un développement plus durable de la région. " Le CRE Montérégie désire dépasser les grands discours et soutenir concrètement la région, tout particulièrement les municipalités. Le projet d'Agenda 21 local avec Sorel-Tracy, nous donne une occasion très stimulante de nous associer avec une ville dynamique et d'appliquer notre expertise " affirme Richard Marois, président du CRE Montérégie. Le projet d'Agenda 21 permettra à la communauté de Sorel-Tracy de préciser une vision d'avenir commune et forte pour la municipalité et de travailler sur des préoccupations partagées, à titre d'exemple la diversification économique, le développement de nouveaux emplois, la revitalisation du centre-ville ou encore la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Rappelons qu'un Agenda 21 local a pour finalité de doter une collectivité d'un plan d'action en développement durable et ce, en s'appuyant sur la participation active de l'ensemble des personnes concernées : les élus, l'administration municipale, les entreprises, les institutions, les groupes et associations, les citoyennes et citoyens, etc. À l'échelle mondiale, plus de 6000 collectivités se sont engagées dans une démarche d'Agenda 21 local. Toutefois, au Canada les démarches d'Agenda 21 local sont encore marginales et au Québec, on ne connaît aucun Agenda 21 local déclaré.

La démarche de Sorel-Tracy s'intègre dans un projet pilote québécois auquel participe Saint-Félicien, une ville qui élaborera également un Agenda 21 local. Ce projet pilote permettra de développer une expertise québécoise en matière d'Agenda 21 local et ce, grâce à la collaboration étroite des villes avec différents partenaires dont les professionnels du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) et du Centre québécois de développement durable (CQDD), des chercheurs universitaires du Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et du Centre interuniversitaire de recherche en développement territorial (CRDT) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Notons que ce projet est rendu possible grâce à un financement multipartite de 20 000\$ de chacune des deux municipalités impliquées, et de 148 555\$ de la part du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

À propos du CRE Montérégie Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie a pour mission de favoriser la protection de l'environnement et de faire la promotion d'un développement durable et ce, par l'éducation et la concertation. Le CRE Montérégie est l'interlocuteur privilégié, à l'échelle régionale, du Ministère de l'environnement en matière de développement durable. Le CRE Montérégie réalise actuellement un projet d'accompagnement des municipalités de la région grâce, entre autres, à l'appui financier du Forum Jeunesse Montérégie.

Renseignements :

Daniel Drouin, M.Sc., géographe

Conseiller en environnement et développement durable

Téléphone : (450) 446-0662 - Courriel : ddrouin@crem.qc.ca

Lancement officiel des premiers « Agenda 21 locaux » au Québec

Saint-Félicien, le 23 février 2005 — C'est avec fierté que la Ville de Saint-Félicien et le Centre québécois de développement durable (CQDD) annoncent aujourd'hui la réalisation d'un « Agenda 21 local » dans cette ville.

« Depuis plusieurs années, le CQDD développe une expertise unique en développement durable au Québec et nous désirions depuis longtemps avoir l'occasion de nous associer à une municipalité dynamique et avant-gardiste dans le cadre d'un Agenda 21 », affirme Roch Laroche, président du CQDD.

« Saint-Félicien vit le développement durable depuis près de 40 ans ! Avec la création du Jardin zoologique de Saint-Félicien de réputation internationale, devenu désormais le Centre de conservation de la biodiversité boréale, les techniques du milieu faunique et en tourisme du Cégep de Saint-Félicien, la construction d'une centrale thermique et l'Éco-Parc industriel, notre ville ne cesse d'innover pour faire partie des pionniers d'un avenir meilleur. Encore une fois, nous voulons être à l'avant-garde du changement ! » ajoute Monsieur Bertrand Côté, maire de la Ville de Saint-Félicien.

Un Agenda 21 local consiste à mobiliser les forces vives des élus, citoyens, groupes et entreprises d'une municipalité, pour produire et appliquer un plan de développement durable local. Si plusieurs collectivités bénéficient d'un Agenda 21 au Canada, aux États-Unis, au sein de l'Union européenne et d'autres pays encore, ce projet est une première au Québec.

Outre Saint-Félicien et le CQDD, une autre ville, Sorel-Tracy, participera à ce projet pilote qui réunit plusieurs autres partenaires : le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM), Mme Christiane Gagnon, Ph.D, chercheure du Centre de recherche interuniversitaire sur le développement territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et M. Jean-Philippe Waaub, Ph.D. du Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Notons que ce projet est rendu possible grâce à un financement multipartite de 20 000\$ de la part des deux municipalités impliquées, et de 148 555\$ de la part du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

Rappelons que le Centre québécois de développement durable (CQDD) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et d'expérimenter des projets et des outils qui permettent de faciliter l'application du développement durable à l'attention des organismes, municipalités et entreprises du Québec.

Pour informations : Alexandre Gravel - Responsable du marketing et des communications
(418) 668-7533 - Courriel : alexandreg@cqdd.qc.ca

Cadre conceptuel pour l'état des lieux en vue d'un Agenda 21 local au Québec

	Paramètres	Indicateurs	Sources
Enjeu 1 Redressement de la décroissance démographique (7 indicateurs)	Évolution de la taille de la population : croissance jusqu'en 1996	Variation de la population 1986-2001	Statistique Canada, Ville de Saint-Félicien
		Mobilité de la population, 2001	Statistique Canada
	Âge moyen de la population : population vieillissante	Répartition de la population par groupes d'âge, 1986, 2001	Statistique Canada
		Variation de la population par groupes d'âge, 1986-2001	Statistique Canada
	Niveau de scolarité : population scolarisée	Répartition de la population selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001	Statistique Canada
	Répartition de la population entre le rural et l'urbain	Répartition de la population, 2001	Statistique Canada
		Densité de la population, 2001	Statistique Canada
Enjeu 2 Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable (6 indicateurs)	Étalement urbain : une réalité	Évolution des nouvelles constructions, 1985-1997	Ville de Saint-Félicien
		Superficies de territoire développé ou non, 1999	Ville de Saint-Félicien
	Étalement urbain et cohabitation avec l'agriculture	Évolution de la productivité des superficies agricoles, 1995-2004	MAPAQ
		Variation des surfaces cultivées, 1995-2004	MAPAQ
	Reconversion des résidences secondaires en résidences principales	Localisation des résidences secondaires transformées en résidences principales, 2004	Ville de Saint-Félicien
		Nombre de résidences secondaires transformées en résidences principales, 2004	Ville de Saint-Félicien
Enjeu 3 Transport urbain non centré sur la voiture (5 indicateurs)	Sécurité routière	Débits de circulation des véhicules lourds sur le réseau routier supérieur, 2002	MTQ
	Utilisation de la voiture	Modes de transport pour se rendre au travail, 2001	Statistique Canada
	Modes alternatifs de transport urbain	Présence d'initiative de co-voiturage	Ville de Saint-Félicien
		Présence d'un service de transport en commun, 2004	Pages jaunes, 2004
		Nombre de kilomètres de pistes cyclables, 2005	Ville de Saint-Félicien

<p align="center">Enjeu 4 Gestion environnementale intégrée (7 indicateurs)</p>	Qualité des eaux de la rivière Ticouapé	Qualité des eaux de surfaces de la rivière Ticouapé, 1995-2003	Ministère de l'Environnement du Québec
	Eau potable de qualité supérieure	Nombre émis d'avis de faire bouillir l'eau (ou nombre d'avis de non conformité)	Ville de Saint-Félicien
		Types de traitements effectués	Ville de Saint-Félicien
	Politiques municipales en matière de protection de l'environnement	Exemples de projets de conservations de l'environnement	Ville de Saint-Félicien
		Réglementation particulière du plan d'urbanisme	Ville de Saint-Félicien
	Protection de la faune	Évolution des reproducteurs de ouananiches dans les principales rivières de reproductions, 1983-2001	Ville de Saint-Félicien
	Croissance de la consommation hydro-électrique	Ventes de MW/h, 1993-2003	Hydro-Québec
<p align="center">Enjeu 5 Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités (7 indicateurs)</p>	Taux de chômage élevé	Taux de chômages, 1986, 2001	Statistique Canada
		Taux d'activité, 1986, 2001	Statistique Canada
	Disparité spatiale selon les revenus	Revenu moyen d'emploi des particuliers en 2000	Statistique Canada
	Diversité du marché de l'emploi	Répartition de la population selon le type de profession, 2001	Statistique Canada
		Répartition de la population selon le type d'industries, 2001	Statistique Canada
		Entreprises qui emploient le plus de personnes sur le territoire	RHDC-C
Répartition des lieux de travail	Population active occupée de 15 ans et plus selon la catégorie de lieu de travail	Statistique Canada	
<p align="center">Enjeu 6 Gouvernance locale et participation civique (3 indicateurs)</p>	Représentation politique selon le sexe et l'âge	Composition du Conseil municipal	Ville de Saint-Félicien
	Participation aux élections municipales et aux dossiers locaux	Taux de participations aux élections municipales, 1996 et 2000	Ville de Saint-Félicien
		Participation aux audiences publiques du BAPE, 2004	Ville de Saint-Félicien

<p align="center">Enjeu 7 Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique (17 indicateurs)</p>	<p align="center">Fragilité des populations dans le partage de l'emploi</p>	Taux d'emploi chez les femmes, 2001	Statistique Canada
		Taux d'emploi les hommes, 2001	Statistique Canada
		Taux d'activité chez les femmes, 2001	Statistique Canada
		Taux d'activité chez les hommes, 2001	Statistique Canada
		Taux de chômage chez les femmes, 2001	Statistique Canada
		Taux de chômage chez les hommes, 2001	Statistique Canada
		Taux de familles monoparentales dont le chef de famille est une femme, 2001	Statistique Canada
		Salaire moyen des hommes, 2001	Statistique Canada
		Salaire moyen des femmes, 2001	Statistique Canada
		Revenu moyen des aînés, 2001	Statistique Canada
		Taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans, 2001	Statistique Canada
		Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, 2001	Statistique Canada
		Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, 2001	Statistique Canada
		Taux de ménages consacrant 30 % ou plus du revenu du ménage au loyer	Statistique Canada
		Taux de 15 ans et plus ayant un faible revenu, 2001	Statistique Canada
	Vie communautaire active	Liste des OBNL, 2004	Ville de Saint-Félicien
	Présence d'infrastructures culturelles et de loisirs diversifiées	Liste des infrastructures culturelles et de loisirs	Guide touristique officiel du SLSJ 2004-2005
Répartition des investissements municipaux	Répartition des dépenses de fonctionnement, 1998-2003	Ville de Saint-Félicien	
	Répartition des dépenses d'investissement, 1998-2003	Ville de Saint-Félicien	
<p align="center">Enjeu 8 Qualité de vie : concept intégrateur du DDV (7 indicateurs)</p>	<p align="center">Accessibilité à la propriété</p>	Logements privés occupés, 1986, 2001	Statistique Canada
		Taux de vacances des logements, 2004	SCHL
	Centre-ville en voie de revitalisation	Le projet de revitalisation du centre-ville de Saint-Félicien	Légaré, 2003
	<p align="center">Santé publique : secteur à améliorer</p>	Perception des habitudes alimentaires des Félicinois, 2000	Couture (2000)
		Taux de fumeurs, 2000	Couture (2000)
		Taux de pratique d'une activité physique, 2000	Couture (2000)
		Taux de nouveaux-nés avec un faible poids à la naissance	Couture (2000)

Emmanuelle Arth, Annie Brassard, Christiane Gagnon, ©2004

Localisation de Saint-Félicien et zones à l'étude

